

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

12 mars 2024

Le mardi 12 mars 2024 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 5 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : AZCUÉ Mathieu, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, COHADE Christophe, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, FERRARI Laura, GIRAULT Jean-Luc, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, ROCH Valérie, SY Mamadou, VALLA Angélique, BONNIEL-CHALIER Louise, BACHER Constantin.

Excusés pouvoir : PELAEZ Louis, BACHA-HIMEUR Samira (pouvoir à M. LÉVY), COUDER Cécile (pouvoir à Mme FERRARI), DEL Fanny (pouvoir à Mme MARAS), GUELPA-BONARO Philippe (pouvoir à Mme ROCH), PRIETO Philippe (pouvoir à Mme DURAND), RUNEL Sandrine (pouvoir à Mme EL GANNOUNI), ZDOROVZOFF Sonia (pouvoir à M. BERZANE).

Absents : AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GOUST Victoire, JENN Emmanuelle.

Conseil d'arrondissement

Mardi 12 mars 2024



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. – Bonsoir à tous. Il y a encore quelques places vides, mais plusieurs personnes ont fait part du fait qu'elles auraient un tout petit peu de retard. Je vous propose quand même que l'on commence cette séance en désignant secrétaire de séance Monsieur Constantin BACHER si vous en êtes d'accord ?

Pas d'opposition. Monsieur BACHER, vous êtes secrétaire de séance. Cela laisse le temps à trois nouveaux d'arriver.

Je vous invite donc à faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. – Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir notre séance de conseil.

Prise de parole de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE. –

Quelques mots pour faire un petit point d'actualité de notre arrondissement depuis notre dernier conseil du 16 janvier, avec la réouverture de la médiathèque du Bachut le 20 janvier dernier, suite à quelques mois de travaux pour la réorganiser et faire quelques travaux à l'intérieur. Il y a eu le même soir, la Nuit de la lecture au Musée Urbain Tony-Garnier, à laquelle était présent ici notre adjoint à la Culture, Jacques BONNIEL.

La Ville de Lyon s'est vu remettre, à l'école Alain Fournier — ce qui est fort pour notre arrondissement en termes de symbole — le label assiette verte le 23 janvier dernier.

À peu près 300 seniors ont bénéficié de la galette des rois avec un spectacle. Et, pour une première fois, on avait dédoublé l'édition avec une séquence à l'espace 101 avec Michèle LE DILY ici présente.

Nous avons conduit deux réunions publiques sur le renouvellement urbain des quartiers Langlet-Santy et Mermoz.

Après avoir annoncé en conférence de presse à l'Espace des 4 Vents, et c'est pour ça que je le souligne puisque c'était dans l'arrondissement, un soutien de 2 millions d'euros à l'éducation populaire, nous avons inauguré le 26 janvier la petite MJC Laënnec-Mermoz, puis participé à l'Assemblée Générale de la MJC Monplaisir. Des réunions publiques se sont tenues : l'aménagement du plateau sportif Colbert,

l'aménagement du square Blanchet, la végétalisation de la rue Saint Nestor, l'ouverture et l'aménagement du passage Berliet-Bataille, le projet de la Maison Rochet. Concernant le quartier des Etats Unis s'est tenu le second CSP et nous avons reçu la visite de la délégation ministérielle avec la Direction Générale de l'ANRU chargée d'évaluer le besoin d'un ANRU 3. Puis enfin, nous avons ce matin inauguré l'allée des métiers, rue Bataille, qui accueille six artisans. Voilà en propos liminaire.

Y a-t-il des demandes de parole des groupes politiques ?

Lyon en Commun, Socialistes, Écologistes. Monsieur LEVY, vous voulez prendre la parole ?

Alors, Lyon en Commun, Monsieur MOURIER, je vous passe la parole.

Prise de parole des groupes politiques

M. MOURIER. – Monsieur le Maire, collègues, Lyonnaises, Lyonnais.

Le printemps s'annonce et Bruno LE MAIRE annonce la température : 10 milliards d'euros en 2024, 20 milliards en 2025. Premier poste de dépenses supprimé ? L'écologie. Mais peu importe que nous n'ayons jamais connu d'année aussi chaude que 2023. 4,8 millions de passoires thermiques mais on sabre le dispositif Ma Prime Renov'.

Le ministère de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ? 1,5 milliard en moins pour les étudiants, même montant pour l'Education nationale et ainsi de suite. Alors, pour rendre ces chiffres plus parlants, on peut les traduire en postes supprimés. Cela représente 80 000 emplois. Je pense que Ronald REAGAN et Margaret THATCHER seraient très fiers de notre actuel ministre.

Autant de conséquences sur les prochains investissements de l'État dans les quartiers de notre arrondissement. Autant de conséquences sur les dotations de l'État.

20 milliards encore l'année prochaine et 20 milliards l'année suivante ? N'en jetez plus, les caisses sont vides.

Le Gouvernement fait des économies sans impôts. Les prochains budgets vont donc aggraver les conditions de vie des gens. L'impact sur la ville de Lyon ne sera pas tenable. Ces gens-là auront désormais tout cassé et vont contre le sens de l'histoire.

L'Histoire, elle, avance. La constitutionnalisation de l'IVG est nécessaire. Il nous fallait garantir ce droit inaliénable qui a été si long à conquérir. Ne nous voilons pas la face, les opposants sont encore là. Les députés d'extrême-droite ont prouvé qu'ils ne sont ni à la hauteur, ni républicains. Partout où ils sont au pouvoir, les droits des femmes reculent.

Pour autant, le symbole doit être effectif et permettre aux femmes de faire valoir leur droit et le droit intime et singulier de disposer de leur propre corps. Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre du président qui a plusieurs fois changé d'avis sur le sujet avant de se laisser convaincre par le calendrier des élections politiques. Qu'importe. Les collectifs, les associations, les militantes, les femmes ont gagné. C'est une victoire immense pour toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour que les femmes soient libres de poursuivre une grossesse ou non.

Pourtant, rien n'est fini. Tout est commencé. La marche du 8 mars à Lyon a rassemblé plus de 10 000 personnes, à l'appel des syndicats et des associations. Le combat pour la fin des inégalités de salaire doit être livré, le changement de pratiques dans les milieux artistiques, les milieux politiques doit être acté.

Faisons avancer les droits des femmes avec des espaces sûrs, comme la maison des femmes en 2024 au sein de l'hôpital Édouard Herriot, pour apporter un soutien médical, psychologique, social, juridique et

judiciaire aux femmes accueillies. C'est ainsi que nous serons véritablement au rendez-vous avec nos moyens.

Le prochain rendez-vous électoral est celui des européennes. Écartons-nous un instant du maigre débat qui peine à commencer. 1 français sur 6 est mal ou simplement pas inscrit sur les listes électorales. 7,7 millions de personnes. Ce sont particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans car 39 % d'entre eux étaient inscrits ailleurs que là où ils habitaient, généralement dans la commune de leurs parents. Et c'est bien la non-inscription qui est l'un des facteurs les plus puissants d'abstention. Alors, le groupe Lyon en Commun appelle une campagne d'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes, mais également celles à venir. Nous ne pouvons pas vivre dans un pays où la démocratie ne concerne que quelques-uns et où d'autres se sont écartés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère madame dans le public. Le 8 mars 2023 restera sûrement dans l'Histoire comme le jour où la France est devenue le premier pays à inscrire le droit de recours à l'IVG dans la Constitution. C'est un immense symbole et nous pouvons nous réjouir de cette avancée majeure. Le recours à l'avortement n'a pas toujours été facile alors que seul un faible pourcentage de généralistes, gynécologues et sages-femmes pratiquent des IVG en France, ce qui peut limiter l'accès à ce service. 130 centres d'IVG ont ainsi fermé depuis quinze ans. Il ne faut pas oublier non plus la puissance des campagnes de désinformation qui propagent rumeurs, contrevérités et propos culpabilisants. Pour autant, il s'agit pour beaucoup de l'aboutissement d'un long combat, et le vote contre ou l'abstention de certains parlementaires lors du vote du congrès du 4 mars montre bien qu'il reste du chemin à parcourir. 50 parlementaires Les Républicains et 11 RN ont ainsi voté contre.

30 000 morts. L'actualité, c'est aussi la situation à Gaza. Alors que beaucoup avaient l'espoir de l'annonce d'un cessez-le-feu à l'occasion du ramadan, ce chiffre communiqué par les autorités palestiniennes, et jugé crédible par l'ONU, concerne une grande majorité de femmes et d'enfants gazaouis et plus d'un million de déplacés. La situation de conflit intense, qui touche essentiellement la population civile, amène le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à parler de crimes de guerre. Le combat pour les droits humains ne peut être sélectif et la France doit s'engager plus fortement dans une résolution rapide de ce conflit qui voit chaque jour des centaines de civils perdre la vie. Par ses attaques, Israël s'extrait complètement du droit international et balaie la Convention de Genève. À l'image de ce qui est fait en Ukraine, la situation à Gaza doit appeler une réponse internationale d'ampleur pour faire cesser les atrocités. Le gouvernement de Netanyahu est entré dans une spirale de destruction que la France doit s'engager à faire cesser. Je n'entends pas nier la complexité de la situation, et ce nouveau développement dans un conflit ancien appelle certainement à un grand nombre de réflexions et d'analyses politico-historiques. Malgré ces précautions, nous devons nous intéresser au conflit qui se déroule sous nos yeux. La fureur du gouvernement israélien ne vise pas seulement les terroristes du Hamas, mais frappe également aveuglément la population. Dans ce contexte, l'aide humanitaire est un besoin vital pour les personnes sur place, et notre groupe se tient aux côtés de celles et ceux qui souhaitent répondre à nos obligations humanistes pour venir en aide aux populations touchées. Au niveau local comme national, nous continuerons, par ailleurs, à réaffirmer la nécessité d'un cessez-le-feu durable et l'aboutissement d'un processus de paix. Notre rôle en tant qu'élus est de porter un propos fort et clair sur ces conflits, de s'engager et prendre position de manière tout aussi claire. La Ville de Lyon est mobilisée auprès des populations en souffrance et soutient des actions humanitaires sur place. Nous le sommes pour les Palestiniens, pour les Gazaouis comme pour les Ukrainiens, les Turcs ou les Libyens dans d'autres contextes. Les élus Socialistes, la gauche sociale et écologique réaffirment le besoin de dénoncer les crimes de guerre de la part d'États qui viole les droits internationaux et les droits humains les plus élémentaires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame EL GANNOUNI. Monsieur BACHER, c'est à vous.

M. BACHER. – Monsieur et Madame, chers habitantes et habitants de l'arrondissement, chers collègues, bonjour.

Nous ne pouvions commencer ce conseil d'arrondissement sans parler de la guerre en cours au Proche-Orient. Évidemment, rien ne pardonne les attaques odieuses du 7 octobre. Pour autant, rien ne pardonne non plus les massacres en cours tant dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie, perpétrés par l'État Israélien. Alors que même la CPI a reconnu qu'il existait un risque de génocide, nous ne pouvons pas nous taire. Comme le disait le grand JAURES : « L'affirmation de la paix est le plus grand des combats. » Nous rappelons donc ici la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, d'un secours immédiat porté aux civils des deux camps qui subissent les affres d'une guerre longue de plusieurs décennies. « Les guerres sont un phénomène barbare, profondément immoral, réactionnaire et contraire aux intérêts du peuple » disait Rosa LUXEMBURG. Évidemment, aucun processus réel de paix ne peut aller sans solution politique de long terme. C'est là que doit être le rôle de notre République, dans la promotion d'un processus de paix, dans le respect du droit à l'autodétermination présent dans la Charte des Nations-Unies, ne défendant que notre humanité commune, sans distinction de nationalité.

Mais notre gouvernement semble plus occupé à sabrer dans le budget en pleine nuit. D'un seul décret, le Gouvernement supprime 10 milliards d'euros. Un tour de magie aux accents dramatiques. Alors même que la crise écologique s'accélère, le Gouvernement retire 2 milliards d'euros au budget de l'écologie. Quand chaque jour les conséquences du réchauffement climatique se font toujours plus importantes, quand l'éco-anxiété gagne toujours du terrain face à l'inaction d'une grande partie des politiques, nous sommes extrêmement inquiets. Les annonces au journal officiel sont dramatiquement claires. Moins un milliard pour la question énergétique alors même que la bifurcation de notre modèle est nécessaire. Moins 500 millions pour la réalisation des transitions sur les territoires. Moins 300 millions pour les transports.

Nous sommes évidemment inquiets aussi du milliard retiré au budget du travail, dont 200 millions sur l'aide au retour à l'emploi. Alors que nous avons sur notre arrondissement un Territoire zéro chômeur de longue durée, comment interpréter cette coupe budgétaire ? Pour toutes celles et ceux qui subissent déjà les difficultés de retour à l'emploi, en plus des brimades injustes et répétitives du Gouvernement, c'est une inquiétude de plus qui s'ajoute à un panel d'anxiété.

Il convient également de parler des 200 millions retirés au ministère de la Culture. C'est un coup très dur porté à un secteur qui peine encore à se relever des suites de la crise sanitaire. Un coup de Trafalgar qui inquiète au plus haut point les professionnels du secteur. En fait, nous pourrions égrener pendant des heures les secteurs touchés par ces coupes budgétaires et nos inquiétudes qui en découlent. Nous pourrions parler des 690 millions de l'Éducation nationale, affaiblissant encore plus notre école publique, ou des 900 millions de l'enseignement supérieur et de la recherche retirés à un secteur déjà sinistré, ou même des 300 millions des solidarités, de l'insertion et de l'égalité des chances, dont 200 millions retirés à l'inclusion des personnes en situation de handicap et 7 millions pour l'égalité de genre. Le beau geste à la veille de la journée du 8 mars.

20 milliards de coupes budgétaires ayant été annoncés pour l'année prochaine, notre inquiétude ne fait que gagner de l'ampleur. Nous resterons attentifs à ces questions et évidemment pleinement engagés pour en limiter les effets sur notre territoire.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

M. LE MAIRE. – Merci. Nous allons donc entamer notre ordre du jour par le vote du PV de la séance du 16 janvier dernier. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce PV ? Non. Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Madame Valérie ROCH pour le premier rapport concernant l'attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2024. Je signale le déport sur cette délibération de Messieurs BONNIEL et LESUEUR en tant qu'administrateurs du Musée Urbain Tony-Garnier. Madame ROCH, c'est à vous.

2. Examen des délibérations

Budget et moyens généraux

2024-20287-CMMA8-206 — Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2024- Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Mme ROCH. – Bonjour à toutes et tous. Cette délibération est identique à celle votée au mois de janvier. Le 8^e arrondissement est concerné par des subventions complémentaires pour, notamment, le théâtre Le Ciel pour un montant de 15 000 € et la Maison de la danse pour un montant de 80 000 € complémentaires et une subvention de 5 000 € attribuée au Musée Urbain Tony Garnier pour la rénovation des murs peints. L'ensemble des subventions attribuées en janvier 2024, avec un rappel des sommes versées en 2023, ainsi que les compléments sont détaillés dans cette délibération. Nous vous remercions de la voter favorablement. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. (*Déport de M. BONNIEL*)

Je vous remercie.

2024-21877-CMMA8-207 — Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme

Mme ROCH. – La programmation pluriannuelle des investissements pour la Ville de Lyon a été élaborée en début de mandat, de manière collégiale. Elle incarne les investissements que notre majorité souhaite mettre en place, au niveau de la transition écologique, sociale et démocratique afin que les Lyonnaises et les Lyonnais se sentent bien dans leur ville. De par un travail collectif en 2023, une actualisation vous est proposée dans cette délibération pour atteindre la somme de 1 312 000 000 d'euros, soit moins de 5 % d'augmentation par rapport à ce qui était prévu en mars 2021. Ces 62 millions d'euros supplémentaires sont dus essentiellement à trois phénomènes. D'une part, une demande des services pour augmenter des sommes initialement prévues sur certaines opérations. En effet, il était de coutume, lors des anciens mandats, de réaliser des travaux ponctuellement sur les bâtis, alors que nous souhaitons plus généralement avoir une somme de travaux qui soient plus pertinents, notamment au niveau de la performance énergétique, de la sécurité incendie et de l'accessibilité. Tout cela renchérit bien évidemment le coût des interventions, mais cela permet également d'avoir des bâtiments sur lesquels on va revenir moins régulièrement, et cela permet également de baisser les consommations d'énergie. La deuxième cause est bien évidemment l'inflation, quasiment sur tous les corps de métier, notamment sur les augmentations des masses salariales sur certaines entreprises, et surtout le prix des matériaux qui a flambé. Et enfin, il s'agit également de prendre en compte quelques nouveaux projets qui n'étaient pas visibles au

tout début du mandat, tout en supprimant certains autres que l'on avait pu inscrire par prudence en 2021. Donc c'est un réajustement. Cette PPI présente douze grands secteurs de dépenses. Je vous propose de faire un focus sur certains où l'on constate des augmentations significatives.

Le scolaire passe de 298 millions à 321 millions afin de prendre en compte des rénovations énergétiques et thermiques, et des enveloppes spécifiques sur l'adaptation des écoles à la canicule, la végétalisation des cours et l'apaisement des abords des écoles et le développement d'aires de jeux. Beaucoup de lieux concernent le 8^e avec le groupe scolaire Kennedy, celui de Pasteur, mais aussi Édouard Herriot et Olympe de Gouges.

Les espaces publics passent de 141 millions à 143 millions. C'est le deuxième budget de la PPI pour la végétalisation des rues, le développement des trames verte et bleue, de la biodiversité. Pour le 8^e, c'est bien évidemment l'avenue des Frères Lumière et la végétalisation de la place du Bachut. Je vous invite toutes et tous à venir à la réunion du lundi 18 mars, à 19 h, en mairie du 8^e, pour la présentation de ce beau projet.

Au niveau culturel/patrimoine, nous passons de 115 à 140 millions afin de soutenir la création et le développement de tous les types de disciplines artistiques sur l'ensemble du territoire lyonnais, avec un élargissement des publics accueillis.

Le 8^e est bien évidemment concerné par la construction, notamment des ateliers de la Maison de la danse, sur le tènement Kennedy. C'est l'aménagement urbain et habitat qui passe de 108 à 117 millions afin que la ville s'adapte au changement climatique.

Le sport passe de 85 à 110 millions afin de rénover les équipements en améliorant l'accessibilité. Donc, pour le 8^e, c'est l'îlot Kennedy, le stade Dumont, le complexe sportif Saez et le stade de foot du Clos Layat.

On peut également citer les solidarités jeunesse, dont le budget augmente de 30 %, et celui de l'enfance, de 20 %.

Ainsi, ces ajustements budgétaires vont nous permettre de continuer à améliorer notre ville, sachant que l'objectif des réalisations à l'horizon 2026 se situe à 800 millions d'euros réellement payés et réalisés.

Nous vous remercions de voter favorablement cette délibération. Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame ROCH. Avez-vous des remarques, des questions ? Monsieur LÉVY, je vous en prie.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Merci, Madame l'Adjointe, pour votre exposé. Par contre, dans le détail des actions, moi j'ai compris que l'actualisation ce sont des actions par définition réévaluées. Mais c'est également des actions qui sont supprimées, notamment dans notre arrondissement dans le cas de la PPI. Je voulais donc connaître la liste de ces actions que vous allez supprimer et qui étaient prévues initialement, avec le montant prévisionnel initial, et avoir du coup une meilleure lecture des actions que vous ne mettrez pas en œuvre dans notre arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Au moins, vous avez de la continuité dans la demande puisque c'est, je crois, la troisième fois que vous me posez la même question. Donc je vous fais la même réponse : je vous ai déjà transmis ces informations. Voilà, qu'elle vous satisfasse ou pas, c'est une chose. Et j'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'on a une PPI, qu'on présente une PPI, qu'on fait un exercice de transparence, mais ça n'est nullement une obligation. Rien n'oblige la collectivité à rédiger une PPI et à la présenter. Le Conseil régional n'en a pas, par exemple, vous voyez. Donc en l'occurrence, la liste de l'actualisation, je vous l'ai donnée. Je pourrais vous la renvoyer si toutefois vous l'avez perdue dans vos mails. Mais je vous l'ai déjà donnée cette réponse, Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Je me permets de reposer la question puisque nous n'avons pas la liste des actions totales dans l'arrondissement qui sont prévues dans le cadre de cette PPI et du plan de mandat. Et nous n'avons pas non plus, avec les montants qui sont en face, la liste des actions supprimées avec les montants prévus initialement. On a bien compris que vous privilégiez un quartier par rapport à d'autres quartiers de l'arrondissement, notamment sur les questions d'investissement, mais on aimerait avoir une lecture globale de vos investissements sur l'arrondissement et les actions qui ne seront pas menées ou qui sont repoussées techniquement.

M. LE MAIRE. – Je sais que vous essayez d'installer une petite musique sur le fait qu'on privilégierait un quartier au détriment d'un autre, mais c'est la politique que vous avez conduite et ce n'est pas la nôtre en l'occurrence. Je le rappelle, puisque vous faites toujours référence au quartier de Monplaisir sur lequel vous auriez peut-être préféré qu'on ne fasse strictement rien du tout. Mais si, on fait quand même des choses, mais c'est assez ridicule en termes d'investissement puisque ça représente un peu plus d'un million d'euros pour la Ville et un peu plus d'un million d'euros pour le réaménagement de l'avenue Frères Lumière ; un peu plus d'un million d'euros sur le budget participatif. Le reste étant un financement de la Métropole. L'intégralité du financement de la PPI du 8^e est destinée essentiellement aux quartiers populaires de l'arrondissement, soit plus de 140 millions d'euros.

Y a-t-il d'autres remarques ? Madame FERRARI, je vous en prie.

Mme FERRARI. – Monsieur le Maire, chers collègues, donc là, vous nous proposez effectivement une PPI réactualisée. Avec plus de 62 millions, donc en plus. Et en fait, on est particulièrement inquiets, surtout dans le contexte actuel puisque nous rentrons clairement dans une période d'incertitude budgétaire. Si l'État, demain, baisse ses dotations — comme cela a été le cas par exemple en 2014 —, comment vous allez répondre à cela ? Comment on va gérer cela ? Donc on est assez inquiets par rapport à ça. Alors certains projets sont très intéressants mais on se demandait si, potentiellement, les arbitrages n'auraient pas été nécessaires plutôt aujourd'hui. Merci.

M. LE MAIRE. – D'accord. Je suis convaincu que vous aurez encore davantage de réponses quand on va avoir cette discussion en conseil municipal. Ce que je peux vous dire, c'est que vous avez raison d'être inquiète sur l'état vis-à-vis des collectivités, en disant que les dotations des collectivités ont été diminuées par deux. Ça, c'est effectivement ce que l'État verse aux collectivités. Diminuées par deux en l'espace de 10 ans. On peut s'attendre à ce qu'effectivement, l'avenir ne soit pas forcément plus brillant. Pour autant, vous verrez les discussions qu'on aura en conseil. Mais aujourd'hui, je peux quand même vous rassurer sur le fait que malgré cet ajustement de la PPI, le taux de désendettement de la Ville reste tout à fait raisonnable. À peine supérieur à ce qu'il était en fin du précédent mandat, bien inférieur d'ailleurs à ce qu'on avait affiché en tout début de mandat, puisqu'on doit être autour de huit années, un peu moins en fin de mandat, me semble-t-il. Si mes souvenirs sont bons. Donc, il n'y a pas non plus de raison d'être totalement alarmiste. Au contraire, il y a une bonne gestion de la part de notre adjointe aux Finances à la Ville de Lyon.

Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Un complément pour notre collègue et pour le Conseil à travers l'avant dernier rapport de la Cour des comptes sur l'état des finances des collectivités locales, avec un zoom particulier sur la Ville de Lyon, dans lequel il a été très clairement indiqué que notamment la suppression de la taxe d'habitation avait été, par les mesures compensatrices de l'État, excédentaire pour la Ville de Lyon par rapport à la situation précédente. Par ailleurs, il faut quand même rappeler que le taux d'endettement de la Ville, vous l'avez quasiment doublé en termes d'années puisque maintenant, nous sommes à un peu plus de neuf exercices budgétaires au niveau de l'endettement. Et donc en effet, il n'y a pas 36 000 solutions pour les recettes des collectivités locales, c'est la dette ou l'impôt. Vous avez augmenté la dette et vous avez également augmenté les impôts. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Je rappelle que les impôts vont augmenter cette année sur la révision du taux fait uniquement par l'État, et pas par les collectivités.

Je vous invite donc à voter ce rapport :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, Mme FERRARI, M. COHADE*)

Adopté à la majorité.

Logement - Urbanisme – Politique de la Ville

2024-24728-CMMA8-219 – Engagements « Quartier 2030 » - Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération Lyonnaise.

M. GIRAULT. – La délibération que je vous propose ce jour consiste à donner mandat au maire de Lyon afin de signer le contrat de ville métropolitain 2024/2030 Engagements « Quartiers 2030 ». La délibération concernant la convention territoriale de Lyon, qui identifiera l'ambition que nous souhaitons mettre en place pour les quartiers lyonnais jusqu'en 2030, sera votée quant à elle lors du séminaire de juin de cette année.

Le nouveau contrat de ville Engagements « Quartiers 2030 » de l'agglomération lyonnaise a été voté hier en conseil de la Métropole. Après cette signature, il sera complété par des conventions locales d'application pour chaque commune concernée. Celle de Lyon, dénommée Convention territoriale de Lyon, est en cours de finalisation en étroite relation avec les partenaires institutionnels et en concertation avec les mairies d'arrondissement. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance du 27 juin prochain, après avis des Conseils d'arrondissement, et sera annexée au contrat de ville par voie d'avenant. Il y aura trois volets dans cette convention, les quatre axes choisis par notre commune, les volets thématiques qui engageront chaque adjoint et les projets de territoire pour chacun des quartiers en politique de la ville. Elle sera également complétée par des conventions de gestion urbaine et sociale de proximité et les conventions de renouvellement urbain en cours signées avec l'ANRU.

Le nouveau contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise a été élaboré à partir des travaux des ateliers thématiques de concertation organisés depuis 2023 dans plusieurs communes, dont deux à Lyon, ainsi qu'à partir de nombreux échanges et des conclusions des Assises des quartiers populaires organisées par la Métropole de Lyon le 6 avril 2023. Les travaux préparatoires du nouveau contrat de ville 2024/2030 ont également été conduits en étroite relation avec les communes, dont la Ville de Lyon. Ils ont été aussi alimentés par le diagnostic produit par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

Le nouveau contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise repose donc sur une ambition : mobiliser toutes les politiques publiques thématiques dites de droit commun pour tendre vers l'égalité ; un objectif stratégique : renforcer la présence humaine et l'action publique dans les quartiers populaires ; des modes de faire avec les habitants et les associations en renforçant la coordination entre les services publics et les acteurs locaux, en encourageant l'expérimentation ; une attention particulière pour les habitantes et les habitants les plus vulnérables, particulièrement nombreux dans les quartiers populaires.

Il a ainsi pour objectif de répondre à six enjeux :

- L'accès aux droits et aux services, c'est-à-dire des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours ;
- La tranquillité, prévention, médiation, c'est-à-dire des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants.

- L'emploi, l'insertion et le développement économique : mieux se former, travailler, entreprendre, s'engager, pouvoir agir et se réaliser ;
- L'éducation, la scolarité, l'éducation populaire, la parentalité, afin de bâtir ensemble l'avenir de nos jeunes.
- L'habitat et la transition écologique : de chez soi jusqu'au cœur des quartiers, on façonne un environnement où il fait bon vivre ;
- La culture, le sport, la santé et la vie associative afin de mieux s'épanouir, de favoriser le bien-être individuel et collectif, que les quartiers deviennent des territoires d'émancipation et permettent de se construire à tous les âges de la vie.

Elle s'inscrit donc pour la transition écologique, l'inclusion sociale et la démocratie ouverte. [coupure 00:38:05] comment la nouvelle géographie prioritaire de l'agglomération lyonnaise, un quartier prioritaire QPV en sort, à Neuville-sur-Saône, alors que huit autres quartiers sont désormais éligibles. À Lyon, les principales évolutions portent sur l'inscription du quartier Laënnec dans le 8^e arrondissement en QPV et l'extension des périmètres des QPV Sœur Janin, Cité sociale de Gerland, États-Unis, Gorge de Loup, Vallonnaire et Duchère. Les périmètres des QPV Moncey, Mermoz, Vergoin restent inchangés.

À la liste des QPV déterminés au niveau national, l'État et la Métropole de Lyon sont convenus du principe d'une liste complémentaire de quartiers dénommés « les quartiers populaires métropolitains », QPM, qui seront inscrits dans le nouveau contrat de ville 2024/2030. Ces QPM correspondent aux QPV sortant de la géographie prioritaire d'intervention ainsi qu'aux quartiers de veille active tels que définis dans le précédent contrat de ville. Cette typologie recouvre des quartiers ne remplissant pas complètement les critères de la loi de 2014, mais connaissant des situations de fragilité urbaine et sociale justifiant qu'ils bénéficient d'une intervention publique renforcée de la part des collectivités territoriales, dont celles de la Métropole de Lyon. Ainsi, la Métropole de Lyon s'engage à mobiliser ses moyens au titre de Métropole Quartiers d'été et de la gestion sociale et urbaine de proximité. La Ville de Lyon continuera également, *a minima*, son engagement en termes d'ingénierie et de programmation annuelle.

La mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération Lyonnaise s'inscrira dans une gouvernance partenariale et participative avec les habitants et les associations. Au niveau opérationnel, elle reposera sur des équipes territoriales cofinancées et co-mandatées par l'État, l'ANCT, la Métropole de Lyon et chacune des communes concernées, dont la Ville de Lyon.

L'évaluation comprendra un barème du suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, des études de suivi de cohortes pour mieux mesurer l'impact de l'action publique.

Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur GIRAULT. Y a-t-il des prises de paroles ? Monsieur COHADE, allez-y ?

M. COHADE. – Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Bien entendu, nous voterons ce rapport en espérant que dans un monde idéal, un jour, on puisse voir disparaître ce type de dispositif. Mais cela reste trop utopique. Cependant, nous avons quelques questions et demandes d'information concernant ce rapport et les QPV et QPM.

Tout d'abord, quelles sont les raisons qui ont poussé l'inscription du quartier Laënnec en QPV plutôt que de le conserver en ce qui était à l'époque les QVA, qui deviennent aujourd'hui les QPM ?

Enfin, quels sont les moyens qui vont être alloués par la Ville, les partenaires et notamment quelles sont les garanties que vous avez d'être suivis par des partenaires historiques que sont la Région — mais depuis quelques années, la Région semble avoir oublié ce qu'était un QPV — et également l'État dans cette période où les robinets ont plutôt tendance à se fermer qu'à s'ouvrir ? Et la politique de la ville a toujours été un des axes qui a été mis grandement à contribution lors des différentes phases de réduction des budgets

auprès des collectivités. Enfin, *quid* du quartier du Moulin à Vent, notamment la Cité Albert Laurent et les écoles dans cette nouvelle convention ?

Merci pour vos précisions.

M. LE MAIRE. – Merci. Madame VALLA et ensuite on répondra à l'ensemble.

Mme VALLA. – Merci à vous, Monsieur le Maire. Chers collègues, habitants et habitantes du 8^e arrondissement, notre groupe Lyon en Commun rappelle notre volonté d'accompagner nos concitoyens dans leurs démarches et de leur mettre à disposition des outils et du personnel afin d'accéder à leurs droits. Nous souhaitons aussi rappeler notre volonté d'avoir une police nationale de proximité qui s'inscrit dans le territoire, mais également une activité accrue des services municipaux pour garantir un environnement libre de tout envahissement de véhicules sur la voie publique. De plus, concernant la participation citoyenne, nous nous félicitons de l'entrée du quartier Laënnec en QPV, mais nous rappelons que les fonds politique de la ville ne doivent pas être synonyme de non-investissement de droit commun. Ils sont supplémentaires et complémentaires. On observe, en termes de moyens de service publics, un repli hors des quartiers populaires. Notamment, à quelques pas d'ici, pour ne pas la citer, La Poste du Bachut qui a vu son amplitude horaire diminuer récemment. Et encore, j'aurais pu prendre en exemple le site de Mermoz fermé, privant ainsi un quartier populaire d'un important service public de proximité. Un habitant du 6^e arrondissement bénéficie donc plus d'investissements publics qu'un habitant des États-Unis. On sait bien que la politique d'investissement de droit commun n'est pas appliquée. L'État sous-investit volontairement dans les quartiers populaires et je pourrais mettre l'accent, par exemple, sur le fait que les maisons France Services ne remplaceront ni les bureaux de poste ni les urgences hospitalières.

La Région, elle aussi, s'est totalement désengagée du dispositif. Quel irrespect pour les Lyonnaises et les Lyonnais du 8^e arrondissement notamment. Alors que nous faisons face à un niveau de pauvreté inquiétant et que l'État se désengage des quartiers populaires, Le groupe Lyon en Commun rappelle donc son attachement au service public et à la force de l'investissement public.

Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame VALLA. Monsieur GIRAULT du coup, pour répondre à Monsieur COHADE.

M. GIRAULT. – Pour répondre à vos questions, Monsieur COHADE, vous savez que pour passer en quartier politique de la ville, il n'y a qu'un seul critère, c'est le taux de pauvreté des habitants avec un seuil de 1 000 habitants. Donc Laënnec apparaissait. Alors, c'est vrai que parfois, il a toujours été un peu sur la tangente, ce quartier-là, on en est bien conscients. Il apparaissait clairement rentrant dans le cadre de la politique de la ville. C'est pour ça qu'on l'a intégré en pensant que ça allait apporter des moyens supplémentaires à ce quartier qui en a besoin. Les garanties que la Région va nous suivre, j'aimerais bien les avoir. On les a demandées à Madame la Sous-préfète, pour qu'elle demande à ce que la Région s'engage comme elle devrait le faire dans le cadre du contrat de ville. J'ai peur, malheureusement, qu'elle n'ait pas été entendue.

Sur Moulins à vent, on a une extension du quartier au nord. Globalement, on passera de 35 000 habitants à 42 000. Ce qui prouve que sur l'ensemble des quartiers politique de la ville, il y aura 42 000 habitants alors qu'il n'y en avait que 35 000 sur le contrat de ville précédent. C'est donc une augmentation de 7 %. C'est une augmentation importante. On voit effectivement que la pauvreté, malgré ce qu'on peut nous dire, augmente. Au niveau national, on a 550 000 pauvres de plus et on sait que les pauvres sont encore plus pauvres qu'avant. Donc il y a vraiment besoin de soutenir particulièrement ces habitants-là.

Sur le budget de l'État, on nous a promis qu'ils seraient *a minima* stables. Peut-être qu'il y aura une petite augmentation, mais on en est encore qu'à l'état des promesses. Donc on attend. Mais comme on augmente le nombre d'habitants, on aura un peu d'augmentation. La Métropole, comme la Ville, va engager le droit commun pour que dans ces quartiers-là, il y ait une vraie équité. Voilà en quoi je pouvais vous répondre.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur GIRAULT.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

2024-21960-CMMA8-194 — Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement « Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable »

M. LESUEUR. – Mesdames, Messieurs, depuis près de 2000 ans que la ville est habitée, la richesse de son histoire se trouve dans la diversité de ses façades. Le patrimoine bâti, végétal, urbain, dans toute sa diversité dont nous héritons est un bien inestimable, pour partie inscrit à l'Unesco, au patrimoine mondial de l'humanité.

Les objectifs des nouvelles règles de ravalement obligatoire et de la charte sont :

- Préserver et mettre en valeur les qualités architecturales, patrimoniales et culturelles de la ville pour offrir un cadre de vie de qualité ;
- Engager l'amélioration thermique du bâti existant pour respecter les objectifs d'adaptation climatiques ;
- Favoriser l'entretien du bâti.

Sont intégrés dans la charte un cahier de méthodologie sur le contenu et le déroulé d'un projet de ravalement, un cahier sur l'amélioration thermique du bâtiment et douze fiches typologiques concernant les différents types de façades lyonnaises. Nous rappelons que cette charte a été élaborée avec tous les partenaires, professions et autres acteurs qui sont concernés par les ravalements de façades.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur LESUEUR. Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21872-CMMA8-195 — Lyon 8^e - ZAC Mermoz Sud - Échange foncier avec soulte de parcelles de terrains avec la Métropole de Lyon - Groupe scolaire Louis Pasteur - EI 08008, 08192 et 08315 - Entrant N° inventaire 08002T002-01 - 08315T001-01 - Sortant - 08008T001-04 - 08192T001-02 - Opération 60021899 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2021-2026 », programme 00020, AP n° 2021-1

M. LESUEUR. – Mesdames, Messieurs, comme l'objet l'indique, il s'agit d'un échange foncier entre la Ville de Lyon et la Métropole sur la zone d'aménagement concerté ZAC Mermoz Sud. Cette opération doit permettre à la Métropole de conduire la réalisation de la ZAC, et à la Ville de réaliser le groupe scolaire Pasteur. La Métropole cède des parcelles à la Ville, la Ville cède des parcelles à la Métropole et comme la Ville cède plus de mètres carrés, la Métropole verse une soulte à la Ville.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21835-CMMA8-197 — Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon

M. LESUEUR. – Mesdames, Messieurs, afin de renforcer la transition écologique de la ville et de la métropole, les objectifs métropolitains de la modification n° 4 complètent le PLU sur les questions suivantes :

- Décarbonation de l'aménagement de renaturation ;
- Végétalisation et développement des mobilités actives ;
- Construction de logements avec des actions en faveur du logement social ;
- Renforcement du développement économique et commercial avec le maintien des activités en ville ;
- Limitation de l'artificialisation des sols ;
- Évolution des projets opérationnels.

Sur la base de ces objectifs, les principales évolutions de la modification n° 4 pour Lyon sont les suivantes :

- Renforcer la trame paysagère et la protection végétale ;
- Rééquilibrer la place de la voiture en ville et favoriser des mobilités actives ;
- Favoriser le bioclimatisme, l'écoconstruction et la décarbonation des constructions ;
- Favoriser la construction de logements sociaux ;
- Favoriser les évolutions des projets urbains ;
- Favoriser la santé des habitants ;
- Préserver et favoriser l'activité productive en ville ;
- Favoriser et gérer les implantations commerciales ;
- Favoriser la protection du patrimoine urbain et architectural.

Par ailleurs, la modification n° 4 du PLU-H se positionne sur la question plus spécifique de la programmation des équipements publics de la Ville de Lyon, notamment par des emplacements réservés et des localisations préférentielles pour les équipements.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des remarques ?

M. COHADE. – Ce rapport nous interroge sur l'évolution qui est faite sur certains secteurs, notamment les secteurs pavillonnaires aux abords, on va dire, des États-Unis, car avec cette modification, il va y avoir une densification automatique et une augmentation significative du nombre de logements sur le secteur, et notamment du logement collectif. On se questionne donc sur le bien-fondé de cette modification, sur notamment ce secteur-là et sur les autres. Je pense notamment à Ambroise Paré ainsi que d'autres secteurs qui subissent également ce type de modification. Et au regard de la façon dont cette modification a été effectuée, si nos oreilles nous ont bien informés, la concertation entre les arrondissements et la Métropole n'a pas été à un niveau des plus élevés.

Donc, pour toutes ces raisons, on s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Deux points de questionnement, notamment à travers cette révision du PLU-H, on n'a pas de lecture claire du nombre de logements qui seraient créés sur l'arrondissement ; même globalement sur la ville, on l'a à travers le budget, mais concernant l'arrondissement, on n'a pas de lecture claire. Par ailleurs, en discutant avec plusieurs associations de quartier, Conseils de quartier et CIL, beaucoup nous disent ne pas avoir été informés ou consultés par la Mairie d'arrondissement sur cette révision du PLU-H.

Je voulais donc savoir comment vous aviez travaillé avec les associations et Conseils de quartier sur cette révision et comment l'information et la concertation a été mise en œuvre ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Je ne sais pas où trainent vos oreilles, mon cher Christophe, mais le lien entre la Ville et la Métropole a été plein et entier sur ce dossier. Il n'y a pas eu de discordances entre nous sur le sujet. Sur les questions plus techniques, je vous laisse répondre Monsieur LESUEUR.

M. LESUEUR. – Je ne sais pas où trainent vos oreilles non plus, cher Charles LÉVY, mais si vous voulez, on est en rapport direct avec tous les Conseils de quartier et je participe, dès qu'il y a une demande, à l'explication du PLU-H et l'explication des modifications du PLU-H. Dans une certaine mesure bien sûr, parce qu'en tout cas, le PLU-H, il n'est pas encore officiellement déposé, il le sera à la fin du mois où l'on a la consultation avec le commissaire. On a prévenu tous les Conseils de quartier d'être prêts à déposer des remarques et des amendements, si possible nécessaires. Et on ne va pas densifier tant que ça parce qu'on n'a pas changé beaucoup de zonages, pour ainsi dire. On a fait essentiellement quelques OAP sur des secteurs un petit peu tendus, un peu complexes. Mais franchement, à part la possibilité d'augmenter d'un étage sur des bâtiments vertueux, on n'a pas encore augmenté beaucoup de la densité sur le quartier du 8^e arrondissement. Il y a même eu plutôt, je dirais, un respect pour le pavillonnaire et plutôt, au contraire, un recul sur certaines demandes qui voulaient densifier plus.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, M. COHADE, Mme FERRARI*)

Adopté à la majorité.

Nature en ville et transition écologique

2024-20021-CMMA8-188 — Adoption de la Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA

M. LESUEUR. – Mesdames, Messieurs, dans le cadre de la déclaration d'urgence climatique, la Ville de Lyon s'est engagée à atteindre la neutralité climatique en 2030. D'où le développement d'une stratégie pour répondre aux engagements de transition écologique de la Ville de Lyon. Les objectifs à 2030, c'est une baisse de 25 % des consommations d'énergie. Les objectifs aux horizons 2050, une baisse de 50 % des consommations d'énergie et 80 % des émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs concernent essentiellement les bâtiments tertiaires du patrimoine de la ville, soit 800 bâtiments représentant 1,3 million de mètres carrés et consommant 160 gigawattheures. La Ville appliquera une stratégie sur de nouveaux modes opératoires, opérations à faible temps de retour comme le remplacement d'éclairage, la modernisation des équipements de régulation de chauffage, des expérimentations de nouveaux matériels ou procédés, des démarches de sobriété, le recours aux énergies renouvelables, la formation des personnels.

Cette stratégie de transition écologique du patrimoine sera inscrite à la future PPI et elle pourra bénéficier du soutien financier apporté par les différents programmes européens, comme celui dit ELENA, soutenu par la Banque européenne d'investissement.

Je vous demande donc d'approuver cette stratégie de transition écologique et du patrimoine. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

2024-21913-CMMA8-193 — Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Mme BERTRAND. – Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération est une reconduction d'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité porté par la direction de la Biodiversité et de la nature en ville depuis 2022. Ces subventions sont toujours attribuées selon trois critères : implication des habitants dans un certain nombre de thématiques ; enrichir la connaissance du patrimoine naturel ou améliorer la conception et la gestion de la nature en ville ; prioriser la continuité d'actions naturalistes déjà engagées et qui seront utiles à la connaissance et la préservation de notre patrimoine naturel.

21 projets ont été déposés pour un montant de 158 350 €. Il a fallu donc faire des choix, notamment dans une logique de continuité des projets déjà engagés. Les 12 associations sont ainsi retenues, deux de plus que l'année dernière, comme Zoétopie, sur l'intégration des enjeux biodiversitaires dans les services de la Ville de Lyon, et GENTIANA sur l'amélioration de la connaissance et des enjeux de la flore sauvage spontanée.

Convaincue qu'il est très important de préserver la biodiversité en ville, je vous propose d'approuver ces subventions.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

2024-21965-CMMA8-196 — Plan d'actions pour la condition animale

Mme BERTRAND. – Re-bonsoir à tous. Depuis 2015, le Code civil mentionne les animaux non plus comme des biens mais des êtres vivants doués de sensibilité. À ce titre, les Français et les Françaises eux-mêmes sont de plus en plus sensibles au bien-être animal. Et enfin, l'effondrement de la biodiversité fragilise la vie humaine et nous amène à réfléchir à la manière d'intégrer les espèces animales en milieu urbain. Dans ce contexte, la Ville de Lyon et ses arrondissements ont, depuis 2020, intégré la condition animale dans leur politique, avec notamment un adjoint ou une adjointe déléguée à la Condition animale.

Je vous présente aujourd'hui un plan d'actions qui se compose de 60 mesures — mais je ne vous énumérerai pas les 60 mesures — dont certaines déjà réalisées et d'autres qui interviendront dans la suite du mandat.

Ce plan a été construit avec les associations de protection animale et de protection de la nature, avec les services de la Ville et de la Métropole. Chacune selon leurs compétences.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- La place des animaux de compagnie en ville, les chats, les chiens ;
- Notre cohabitation avec les animaux liminaires ;
- L'accueil de la biodiversité en ville ;
- L'attention portée aux animaux captifs.

Sur le premier axe, « Accorder une place pour les animaux de compagnie en ville », c'est par exemple intégrer pleinement le chien dans l'espace urbain. C'est ce que nous faisons dans le 8^e arrondissement avec la création d'aires d'ébats qualitatives, comme celle du Clos Layat qui fait environ 700 mètres carrés et qui accueillera, très bientôt, des agrès canins, et comme celles qui seront très prochainement aménagées à Dargent dans le cadre du budget participatif et dans un temps un peu plus long, dans le quartier du Bachut.

Accorder une place pour les animaux en ville, c'est aussi veiller au bien-être des chats errants à travers des campagnes annuelles de stérilisation. Et je tiens aujourd'hui, à remercier toutes les associations qui œuvrent au trappage, comme l'association Les Chats de Loyasse, Sans Croquettes Fixes, Ron'Rhône et bien d'autres encore. Sans elles, cette action serait impossible. Nous travaillons actuellement d'ailleurs à la reconnaissance officielle des bénévoles qui nourrissent ces chats une fois stérilisés et relâchés sur leur lieu de trappage.

Dans cet axe-là, c'est enfin accompagner les habitants et les habitantes dans la prise en compte des besoins de leur animal ou de l'animal au sens large. Et c'est tout l'enjeu de la Fête des animaux qui a lieu tous les ans dans le 8^e arrondissement, au mois d'octobre, et qui accueillera cette année, le dimanche 20 octobre, la quatrième édition. Donc, c'est un événement familial autour d'une trentaine de stands.

Sur le deuxième axe de travail, « Cohabitation avec les animaux, liminaires ». Alors, les animaux liminaires, ce sont les animaux qui vivent à proximité des hommes et des femmes : les rats, les pigeons, les corvidés. Sur cet axe-là, ça passe d'abord par de l'information par rapport à certaines idées reçues, des sensibilisations sur les bonnes pratiques avec de l'affichage qui va très prochainement s'intensifier au printemps, sur le nourrissage des pigeons par exemple, le lien entre déchets et présence de rats. Et puis la sensibilisation également des habitants sur le lien entre moustique et eaux stagnantes.

Sur le troisième axe, « une ville toujours accueillante pour la biodiversité », notre politique de la biodiversité se traduit dans notre plan de végétalisation en veillant à planter toutes les strates végétales dans nos projets d'aménagements publics, à planter des essences diversifiées, en veillant aussi à créer des continuités végétales, des refuges de biodiversité, comme c'est le cas dans le cimetière de la Guillotière, labellisé Refuge LPO depuis 2020.

Favoriser la biodiversité en ville, c'est aussi créer des mares. Et le 8^e n'est pas en reste dans ce domaine-là puisque nous avons accueilli, depuis 2020, quatre mares supplémentaires : une à Grand Trou, une dans le cimetière de la Guillotière, une au parc Antonin Perrin et très récemment, dans le jardin partagé Pré Santy.

Prendre en compte la biodiversité, c'est aussi exiger des surfaces de pleine terre plus importantes dans les projets de construction. C'est aussi protéger les espaces verts dans le cadre du PLU-H, comme mon voisin l'a signifié tout à l'heure.

Et enfin, sur le dernier axe, « l'attention particulière accordée aux animaux captifs » en luttant contre les pratiques d'élevage à l'origine de la souffrance animale. Ce point-là s'illustre particulièrement à travers

notre nouveau SPASER et à travers les repas que l'on offre à nos enfants dans la cantine, le bio à hauteur de 50 % et 100 % dans les crèches depuis la rentrée.

Si ce plan d'actions autour de ces 60 mesures que vous retrouverez dans l'annexe de la délibération recueille votre agrément, je vous propose donc de voter favorablement à sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame BERTRAND. Avez-vous des questions et des remarques ? (*Aucune*)

Très bien. Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ce plan d'actions et de voter en faveur de sa mise en œuvre.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Nous le mettrons donc en œuvre.

Je vous remercie.

M. LÉVY. – On vote le plan qui a été exposé. Même s'il peut y avoir des réserves par rapport à la manière dont vont être traités les rats et les pigeons. Mais ça, c'est autre chose. Vous avez donné la date de la Fête des animaux, le dimanche 20 octobre. Il se trouve que c'est le même week-end que le Festival Lumière et je trouve qu'il serait peut-être opportun, sans remettre en cause l'événement, bien évidemment, de ne pas forcément organiser les événements à une date identique. Je vous remercie.

Mme BERTRAND. – Sur les deux premières années, ça avait lieu en même temps que le Festival Lumière. Ça n'avait pas posé de problème, au contraire. Les gens naviguaient d'un événement à l'autre. D'ailleurs, ça me donne une idée. On pourrait travailler sur le cinéma, les chiens dans le cinéma.

Éducation – Petite Enfance – Vie étudiante

2024-21909-CMMA8-191 — Réhabilitation partielle des groupes scolaires Painlevé (opération n° 03001001), Meynis (opération n° 03007003) et Herriot (opération n° 08005005) - Adaptation du montant des opérations - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signature des avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour les GS Painlevé, GS Meynis et GS Herriot - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

M. LESUEUR. – Mesdames, Messieurs, cette délibération concerne les modifications relatives à l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Édouard Herriot, avec proposition d'un avenant sur le coût du marché de maîtrise d'œuvre en corrélation avec le montant du coût des travaux. Les études ont permis d'identifier la nécessité d'intégrer au programme de travaux des prestations et des ouvrages complémentaires indissociables des besoins initiaux. Les coûts des travaux sont maintenant connus et comprennent l'installation de brasseurs d'air financés par la ligne « Plan canicule Écoles 2021-2026 ». Les dossiers administratifs de demande de travaux sont déposés et des chantiers seront mis en œuvre durant l'été 2024. Je vous demande donc d'approuver cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions ? (*Aucune*)

Madame FERRARI et moi-même ne prenons pas part au vote.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. (*Déport de M. BERZANE et Mme FERRARI*)

2024-22748-CMMA8-208 — Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de « kits hors sol » destinés à l'ensemble des structures « Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s » présentant un statut associatif au 1^{er} janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon

Mme LE DILY. – Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement. Par délibération en mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Végétalisation et projet espace nature Enfance ». En janvier 2024, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'appel à projets concernant la végétalisation des cours de crèches grâce au subventionnement de kits hors sol à destination des établissements associatifs Petite enfance soutenus par la Ville de Lyon. Il vous est proposé aujourd'hui d'étendre le dispositif de végétalisation des cours de crèches aux établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de kits hors sol à destination de l'ensemble des maisons d'assistantes maternelles présentant un statut associatif et domiciliées à Lyon au 1^{er} janvier 2024. Il en existe deux. Il y en a une dans le 1^{er} arrondissement et l'autre dans le 4^e arrondissement. Nous ne sommes pas concernés, mais comme ça passe au conseil municipal, on vous demande votre avis.

Ainsi, il vous est proposé ici d'accompagner financièrement, par la voie d'une subvention d'investissement spécifique, les maisons d'assistantes maternelles qualifiées ci-dessus qui souhaiteraient se doter d'un kit hors sol leur permettant ainsi un accès à la nature en milieu urbain.

Le montant maximum par bénéficiaire ne pourra excéder 80 % de la demande présentée par ces fameuses MAM concernées, à concurrence de 5 000 € toutes taxes comprises au maximum. La subvention de la Ville de Lyon ne pourra être versée qu'après validation du projet par les services compétents et sur présentation des factures acquittées. Ce travail de végétalisation des cours de crèches se mène en coopération avec les services de la CAF du Rhône et notamment à travers la convention Fonds locaux Transformation écologique, signée en date du 13 janvier 2022, qui prévoit un cofinancement de la CAF du Rhône à hauteur de 23 % des dépenses engagées par la Ville de Lyon.

Mesdames et Messieurs, si vous acceptez que les maisons d'assistantes maternelles puissent déposer une demande de subvention d'investissement pour s'équiper du kit hors sol, je vous propose de vous exprimer en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame LE DILY. Questions, remarques ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

2024-21891-CMMA8-209 — Adaptation du montant des enveloppes n° 60004524 « Aménagements petite enfance » et n° 60004528 « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Mme LE DILY. – L'accompagnement de jeunes enfants et de leur famille est un enjeu fort du mandat, avec une volonté d'accueillir des enfants dans les locaux adaptés à leurs besoins et en bon état. De même, permettre aux professionnels qui accueillent les enfants de travailler dans des conditions conformes à la réglementation et à leurs attentes en matière de qualité de vie au travail notamment, est également une priorité de la Ville.

Ainsi, après avoir conduit de nombreux projets pour améliorer les conditions globales précitées et pour pouvoir poursuivre cet engagement, il convient aujourd'hui de porter le montant global de l'enveloppe « Aménagement petite enfance », concernant des petits travaux pour la période de 2021 à 2026, de

752 000 € à 1 452 000 €, soit 700 000 € complémentaires. Le montant de l'enveloppe « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire » pour la période 2021-2026 doit être porté de 800 000 € à 850 000 €, soit 50 000 € complémentaires qui seront financés par affectation complémentaire.

Si les affectations de fonds complémentaires aux fins d'« Aménagement petite enfance » et de « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire » recueillent agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions, remarques ?

M. COHADE. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien entendu nous voterons cette délibération et notamment sur l'augmentation du volet de la prévention de l'usure professionnelle. Parce que pour avoir accueilli dans les effectifs de la mairie du 8^e certaines personnes en reconversion, justement, après avoir travaillé dans la petite enfance, on s'aperçoit ô combien c'est difficile et usant comme métier. Simplement, j'intervenais sur cette délibération parce que c'est un petit peu faire un chèque en blanc. Parce qu'on augmente encore, donc je ne sais pas si on arrivera à mettre toutes les lignes à niveau. Pour autant, il aurait été intéressant qu'on ait quelques exemples de ce qui allait se passer dans notre arrondissement pour éclairer un peu cette délibération. Merci.

Mme LE DILY. – Quand on a un plafond qui s'effondre dans une crèche, on procède aux réparations et à la sécurisation des lieux quand même. C'est vraiment une délibération très importante de pouvoir mettre des fonds dans la mesure où ils sont nécessaires pour la sécurité des personnels et leur bien-être. Pour un service public, on ne peut pas faire autrement.

M. LE MAIRE. – Merci. On joindra au compte rendu ou on vous enverra séparément une liste de tous ces petits travaux qui améliorent les conditions de travail dans les crèches. Il y en a eu énormément dans l'année 2023. C'est un des principaux budgets qu'on a dépensés, notamment sur le budget d'investissement de l'arrondissement. Mais là, par rapport à cette délibération précisément, je vous donnerai quelques éléments de compréhension et des exemples pour répondre précisément à votre question, en lien avec ma collègue Michèle LE DILY, bien entendu.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2024-21893-CMMA8-215 — Opération n° 60020602 Plan canicule Écoles 2021-2026 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006

M. ODIARD. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons un plan canicule qui consiste, pour lutter contre les effets du changement climatique, à aménager nos écoles de façon à protéger les enfants de l'exposition aux rayons et à la chaleur. Ça passe par la pose de protections solaires sur les vitrages telles que des films solaires, des stores, des brise soleil ou des volets roulants selon la configuration des écoles et les besoins recensés ; la mise en œuvre de casquettes et autres éléments de nature architecturale ; la mise en œuvre de brasseurs d'air dans les classes ; et enfin, la mise en place de parasols dans les cours et les travaux nécessaires à leur installation. Cette opération, au départ, elle avait été estimée à 2 millions d'euros, lorsqu'on a commencé à mettre en place ce genre de dispositif en 2021. Pour les prochaines années, nous avons besoin d'augmenter l'enveloppe, sachant qu'on a déjà consommé pour environ 1 400 000 € dans des opérations d'aménagement des écoles sur cette enveloppe. Donc on va passer l'enveloppe à 4 millions d'euros. Ce qui fait que sur les différentes années 2024 jusqu'à 2027, on a une affectation de budgets correspondants pour pouvoir compléter l'équipement des écoles au niveau du plan canicule. Nous n'avons pas encore de détails de programmation par école ciblée, etc. Il y a des projets qui

sont bien sûr à l'étude et estimés, mais cette délibération ne comprend pas d'affectation précise puisque ça va se faire au fil des ans, au fur et à mesure des possibilités. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2024-21894-CMMA8-217 — Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : « PEPS » - Approbation des tarifs et du règlement intérieur - Modification des missions de référent coéducation de proximité

M. ODIARD. – C'est un gros dossier puisque c'est un dossier important qui modifie le fonctionnement du périscolaire dans nos écoles. D'abord, pour situer le contexte, nous avons, en 2022, travaillé sur le nouveau marché de la restauration scolaire. On a bien débattu là-dessus. En 2023, il y a eu le déploiement de l'offre de loisirs sur les vacances scolaires, le fameux « Et hop ! ». Et nous en arrivons maintenant à la nouvelle organisation du périscolaire du soir qui va s'appeler « PEPS », en 2024. Nous avons encore dans le viseur l'organisation du temps périscolaire du mercredi matin, mais pour une réalisation dans le prochain mandat, étant donné que c'est une organisation beaucoup plus vaste que le périscolaire du soir puisque dans notre réorganisation, les limites horaires sont conservées.

Parallèlement, il faut souligner les moyens supplémentaires qui ont été alloués pour renforcer et améliorer les conditions d'accueil des élèves sur le temps périscolaire, avec une structuration de la filière d'animation, la création de postes d'animateurs supplémentaires, le renforcement de la formation des équipes et l'augmentation des moyens pour l'accueil des élèves en situation de handicap puisque pour la rentrée 2023, 34 animateurs spécialisés ont été déployés dans les 27 écoles ayant un dispositif Ulis.

Alors, pourquoi changer le temps périscolaire du soir ? Parce qu'actuellement, nous avons un fonctionnement qui est segmenté. On a la fin de classe à 16 h 45, on a le premier volet après la classe de 16 h 45 à 17 h 30 avec un goûter inclus, et la fin de l'après-midi de 17 h 30 à 18 h 30. Les parents peuvent venir chercher les enfants à des horaires fixes : 16 h 45, 17 h 30 ou 18 h 30 par définition. On a eu des constats insatisfaisants qui sont remontés par les familles et les professionnels. On a un temps qui était perçu comme un simple mode de garde pour la majorité des familles. Le temps de fin d'après-midi était très peu fréquenté, notamment dans les écoles en REP ou REP+. Si je prends l'école Jean Giono, par exemple, on a un élève qui fréquente de temps en temps. Donc évidemment, ce n'est pas très satisfaisant. On a des horaires considérés comme trop rigides et une tarification peu attractive puisque la fin d'après-midi, pour les familles à hauts coefficients, ça pouvait représenter à peu près 4 € de l'heure. Et un dispositif d'aide aux leçons en questionnements, difficile à déployer sur l'ensemble des écoles, avec des grosses inégalités d'une école à l'autre en fonction des ressources humaines volontaires pour ce dispositif.

Il y a une démarche qui a été travaillée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, une démarche participative avec l'élaboration du Projet éducatif lyonnais en 2020-2021. Avec l'Éducation nationale, il y a eu des courriers aux directeurs d'école, des réunions de rentrée avec les IEN, des réunions avec les RCP, les responsables du périscolaire et de la cantine dont 80 % sont des enseignants ou directeurs d'école, des associations d'éducation populaire gestionnaires du périscolaire qui ont été bien sûr consultées et qui sont dans 50 % des écoles. Et enfin, au niveau des parents, il y a eu des enquêtes conduites en 2022-2023, des focus groups, des réunions dans les LAPE. Donc une vaste concertation pour cette modification.

La présentation du projet va se poursuivre avec des temps d'information de proximité dans tous les accueils de loisirs et les écoles, des possibilités de tester le PEPS du soir gratuitement tout au long du mois de

septembre, et des séances d'évaluations et retours d'expérience collectives, dès le mois d'octobre, pour voir s'il est nécessaire de procéder à des ajustements.

Alors, comment ça va s'organiser ? On a déjà une bannière commune pour tout le temps périscolaire, qui s'appelle « PEPS ». On a trois principes directeurs pour cette nouvelle organisation : une souplesse pour les familles, un temps d'accueil unique sur une amplitude horaire globale identique de 16 h 45 à 18 h 30, une possibilité de départ échelonnés entre 17 h 45 en maternelle et 18 h en élémentaire, jusqu'à 18 h 30. On travaille aussi sur la qualité des activités proposées, c'est-à-dire une séquence d'accueil élargie qui permet de développer des contenus pédagogiques enrichis ; sur une adaptation aux besoins de l'enfant, c'est-à-dire des espaces distincts entre le jeu collectif actif et des espaces calmes, propices à la concentration et au travail personnel, avec le « cartable ouvert » ; et des horaires adaptés et différents entre la maternelle et l'élémentaire.

On aura, si je résume, à partir de 16 h 45 la pause goûter, un moment plaisir pour se ressourcer en prenant le temps. Actuellement, comme on n'a que trois quarts d'heure pour le goûter et le périscolaire, c'est un moment un peu stressant pour les enfants. Ensuite, à partir de 17 h, il y aura soit un moment pour soi dans un espace calme qu'on appelle la tranqui'bulle ou alors, le temps des copains/copines, des activités pour apprendre en s'amusant, avec la possibilité de passer d'une activité à l'autre selon l'organisation du périscolaire et des équipes de l'ALAE. Et à partir de 18 h, ou 17 h 45 en maternelle, bienvenue les familles, c'est-à-dire un temps d'accueil qui permettra aux familles d'échanger avec les animateurs, tandis qu'avec le retour à la maison unique, on avait tous les parents qui arrivaient en même temps, donc évidemment, pas de possibilité de parler aux animateurs pour voir comment ça s'était passé. Ce départ échelonné permet ces échanges et c'est bien l'objectif qui a été promu.

Pour qui est de l'aide aux devoirs, l'aide aux leçons qui existaient jusqu'alors était un service assez disparate et inégalement mis en place dans les écoles. Avec le nouveau projet, on va pouvoir mettre un temps dédié au travail personnel, qu'on appelle le « cartable ouvert », ouvert à tous les enfants dans des écoles de la ville et sur une durée d'à peu près une vingtaine de minutes. On sait que les enfants ont beaucoup travaillé pendant la journée, donc l'idée c'est — notamment pour les enfants qui n'ont pas la possibilité, en rentrant chez eux, d'avoir un moment pour ouvrir le cartable, apprendre une leçon parce que c'est compliqué à la maison, le logement est petit, il y a les frères et sœurs dans le coin — d'avoir au moins un moment à l'école où, pendant 20 minutes, ils vont pouvoir ouvrir le cartable, faire le travail. Et comme ça, quand ils rentrent à la maison, c'est terminé, c'est le temps de la famille, c'est le temps du repas, c'est le temps des jeux, etc. Ça c'est l'aspect essentiel qui a été retenu et à la demande des familles.

Par la tranqui'bulle, on va offrir aux enfants la possibilité de réviser les leçons sous la responsabilité d'un adulte. Les enseignants qui faisaient ce travail-là auront la possibilité d'avoir des vacances de la Ville de Lyon en s'associant bien sûr avec les dispositifs de l'ALAE. Ça ne change rien pour eux s'ils le souhaitent. Et la Ville va poursuivre son engagement auprès des élèves en difficulté avec des dispositifs comme le projet de réussite éducative, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, avec un budget qui va augmenter de 50 000 € à la rentrée prochaine.

Au niveau tarifaire, pour terminer, les impacts sont intéressants puisqu'on n'a plus de tranches horaires sur les deux modes d'inscription et de tarif. On a un système de forfait annuel et de forfait mensuel simple et connu des familles avec deux propositions : un forfait mini, c'est-à-dire un ou deux jours par semaine fixés en amont et un forfait maxi, c'est-à-dire de façon souple, jusqu'à quatre jours par semaine. Avec la possibilité de forfait en cours d'année, une tarification progressive en fonction des ressources et la composition de la famille. 60 % des familles lyonnaises sont des quotients familiaux 1 et 2 au niveau du quotient familial municipal, donc elles paieront entre 1 et 4 € par mois ou 2 et 8 € par mois. Pour toutes les familles qui utilisent la fin d'après-midi, c'est-à-dire avec des QF élevés, elles seront également gagnantes puisqu'on a un coût annuel divisé par deux pour les quotients familiaux 6 et 7.

Voilà un petit peu en quoi consiste cette réforme que je vous demande bien sûr d'approuver. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LÉVY, je vous en prie.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, plusieurs observations. Tout d'abord, sur la forme. Notre groupe a été reçu — comme tous les groupes d'ailleurs, je crois, y compris l'opposition — par l'adjointe à l'Éducation pour travailler sur la présente délibération. Ce qui a permis d'avoir un certain nombre d'éléments et de répondre à un certain nombre de questions. Donc c'est une démarche intéressante que je vous invite, Monsieur le Maire, à reproduire sur d'autres délibérations. Ça permet un échange et un vote dans de bonnes conditions. Par rapport à l'exposé de Monsieur l'Adjoint, je pense qu'il y a aussi un point que vous n'avez pas indiqué et qui est dans la reprise de la tradition lyonnaise, finalement, c'est aussi le choix de l'éducation populaire pour assurer une présence sur ces temps périscolaires. Je pense que c'est plutôt une bonne chose. Par contre, du coup, ce qui n'apparaît pas dans la délibération, c'est la transition entre les temps et les liens entre le temps scolaire, le temps périscolaire. Sachant que justement, les temps de coordination entre associations et Éducation nationale ne seront pas précisés dans la délibération ni quantifiés en termes de budget, même si je sais qu'ils existent au niveau des responsables de site mais pas forcément au niveau des animateurs. Donc ce sont des points qu'il faudra sans doute retravailler avec le temps et la mise en œuvre du dispositif.

Vous avez évoqué également le fait que, finalement, il y avait deux temps ou deux sections de temps entre tranqui'bulle et puis une sorte d'accompagnement d'aide aux devoirs, accompagnement d'aide aux devoirs qui demeure collectif et non pas individuel. Ce qui, du coup, ne répond pas aux demandes d'enfants qui pourraient avoir des demandes de précisions sur une leçon ou un devoir, même si les devoirs officiellement n'existent pas à l'école primaire.

Pour autant, on peut aussi avoir une sorte de crainte qui est que, finalement, ce temps calme où des enfants qui jouent tranquillement dans la cour de l'école en fin de journée, lorsque vont arriver les beaux jours, entre être présents dans un atelier, dans une classe et être dans la cour avec les copains, jouer, on craint que la concurrence ne soit assez déloyale entre les deux structures, justement liée à l'intérêt de la présence de l'éducation populaire dans les écoles.

Donc, cette question liée à l'accompagnement à la scolarité pose question puisqu'il est également hérité justement pour les associations comme les MJC et centres sociaux. Même si en effet, comme vous l'avez dit, dans certains cas, les enseignants pourront être présents sur ce temps-là.

Après, je ne vais pas revenir sur la question des tarifs où l'augmentation n'est pas forcément celle que vous avez précisée puisqu'on est sur des hausses assez importantes qui peuvent aller de 54 % pour les familles par rapport au tarif actuel, jusqu'à 214 % pour les coefficients les plus élevés. Avec un risque que du coup, les coefficients les plus élevés ne mettent pas leurs enfants dans ce genre de dispositif et préfèrent mutualiser une nounou. Même si, bien sûr, il faudra bien évidemment travailler sur le contenu parce que c'est ce qui manque à travers cette délibération. On voit très bien le cadre, on voit très bien l'objectif qui est poursuivi, pour autant on ne voit pas les moyens ni le contenu des actions qui seront proposées aux familles. Et moi, j'ai bien peur que les familles — puisqu'on va leur demander à certaines, dès le mois prochain, je crois, de se réinscrire sur le dispositif — aient du mal à se positionner si on ne sait pas ce que ce que va faire notre petit durant ce temps périscolaire. Ça, je ne doute pas qu'une programmation sera proposée, sans doute par école ou par arrondissement, ou une programmation globale au niveau de la ville. Mais moi, j'ai bien peur que l'adjointe à l'Éducation n'ait pas les moyens de sa politique, c'est-à-dire de pouvoir offrir des activités complémentaires. On est par exemple juste à côté de la Maison de la danse, est-ce qu'on pourra avoir des intervenants de la Maison de la danse au sein de la nouvelle école Kennedy ? Est-ce que par exemple, dans le 5^e avec le Cirque, on pourra avoir la présence d'animateurs circassiens ? Ou est-ce que — vous l'aviez évoqué lors du projet Kennedy — des animateurs sportifs pourraient être présents sur ces temps également périscolaires ?

Voilà, ce sont des questions qu'on peut légitimement se poser. Pour autant, on va plutôt dans le bon sens à travers cette délibération. C'est la raison pour laquelle, malgré ces imprécisions, nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE. – Voulez-vous répondre à quelques sujets, Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD. – Oui, merci. Ce qu'il faut voir, c'est qu'au niveau qualitatif, étant donné que les animateurs seront rémunérés maintenant sur une période de 2 h et non plus 45 minutes, il y aura déjà une attractivité et donc quelque chose de qualitatif au niveau des recrutements, et ensuite la possibilité de mener des activités éducatives beaucoup plus intéressantes qu'ils peuvent le faire maintenant, puisque ça fait partie des principales revendications des structures d'éducation populaire qui ont été associées pendant toute la phase de concertation. C'était vraiment leur demande d'avoir du temps pour pouvoir faire du qualitatif. Ce qu'ils ne pouvaient pas faire maintenant. Donc ça, c'est très important.

Pour ce qui est du lien avec le scolaire/périscolaire, on est toujours dans le même problème avec des temps différents entre les enseignants, les animateurs. Au niveau de l'Éducation nationale, pas de temps prévu pour que les enseignants puissent se dégager du temps pour pouvoir travailler avec les animateurs. Donc on reste sur le principe du bénévolat. C'est quelque chose qu'on rencontre en permanence puisque je pense au Conseil d'arrondissement des enfants et quand on essaie d'emmener les enseignants là-dessus, on voit bien qu'on a de grosses difficultés et qu'il n'y a que le bénévolat qui fonctionne. Après, dans certaines écoles, on arrive à avoir, sur le temps méridien, des moments de travail en commun. Et c'est vrai qu'au niveau de la Ville, on favorise ce genre de choses pour qu'il y ait vraiment une passation de relais et des échanges assez étroits entre les animateurs et les enseignants. Mais c'est vrai que ça repose beaucoup sur les bonnes volontés individuelles, étant donné que l'institution, l'Éducation nationale, n'accompagne pas suffisamment ce genre de dispositif.

M. LÉVY. – Du coup, une interrogation supplémentaire, il me semblait qu'il y avait huit heures de concertation proposées par la circonscription, notamment sur les heures en périscolaire pour certains enseignants. Mais ça a sans doute été supprimé. L'autre question qui se pose, c'est la manière dont on rend compte finalement des activités, auprès des familles, auprès des parents. Je vous ai interrogé sur ce point.

Il existait, à un moment donné, des Conseils de vie périscolaire. Est-ce que ces structures seront maintenues ou est-ce qu'elles seront intégrées aux Conseils d'école ? Merci.

M. ODIARD. – Les Conseils de vie périscolaire sont effectivement quelque chose qui est censé exister. Je sais que ça n'existe pas dans toutes les écoles. C'est certainement assez regrettable. Mais si au niveau de la direction des écoles, on a une vraie prise en compte de la dimension périscolaire au moment des conseils d'école, finalement ce n'est pas forcément quelque chose qui va créer un manque parce que ça me semble important de pouvoir discuter, en conseil d'école, de ce qui se passe pendant le temps scolaire et pendant le temps périscolaire si on veut vraiment discuter de l'ensemble du temps de l'enfant passé à l'école. Donc ça, ça continuera d'exister. La modification du périscolaire ne remet pas en cause le fonctionnement actuel au niveau du rendu aux parents. Et bien sûr, ce qui est ajouté, par contre, c'est la possibilité pour les parents d'avoir des échanges avec les animateurs pour parler de leur enfant. Et on est vraiment sur de l'individualisé. Tout comme d'ailleurs, quand vous parliez du « cartable ouvert », bien sûr, c'est comme en classe, les enfants sont en train de travailler. Mais les animateurs qui sont avec un taux d'encadrement satisfaisant peuvent aller voir chaque enfant sur son temps de travail pour les accompagner étant donné qu'ils sont formés pour cela. Et ça, c'est une dimension qui a été prise en compte de façon assez forte par les structures d'éducation populaire.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette réponse.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY*)

Adopté à la majorité.

2024-19937-CMMA8-210 — Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 34^e édition du tournoi « Top Gones », du 30 mars au 1^{er} avril 2024, et de la 9^e édition du « Tournoi des Fenottes » le 20 avril 2024 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e - Approbation d'une convention.

M. PESCHE. – Il s'agit de délibérer pour l'octroi d'une subvention au FC Lyon pour le tournoi Top Gones, mais également pour le Tournoi des Fenottes. Je vous rappelle que le tournoi Top Gones aura lieu du 30 mars au 1^{er} avril au Clos Layat, qu'il rassemblera 1 500 jeunes venus de toute la France et de l'étranger. Il mobilisera également plus d'une centaine de bénévoles. Le Tournoi des Fenottes aura lieu le 20 avril prochain, également au Clos Layat. N'hésitez pas à noter ces dates dans vos agendas. Le Tournoi des Fenottes c'est 500 joueuses et c'est un des principaux tournois féminins de la région et qui participe ainsi à la promotion et à la valorisation du football féminin.

En parallèle de ces deux compétitions, pour la première fois sera organisé un tournoi écoresponsable composé d'actions et d'ateliers afin de sensibiliser les jeunes mais également les parents accompagnateurs et les coachs sur les enjeux de la transition énergétique. Les deux compétitions sportives et celle de l'écoresponsabilité se rejoindront en fin de compétition.

Depuis 2017, le FC Lyon est engagé dans cette démarche de responsabilité sociale et environnementale, notamment avec le soutien de l'Ademe, de l'association Football Écologie France, mais également, bien entendu, de ses partenaires de la Ville de Lyon.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter le soutien et notre participation à la réussite de ces journées autour du football et je vous invite, bien entendu, à aller assister aux compétitions au Clos Layat.

M. LE MAIRE. – Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-19940-CMMA8-211— Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2024 de Cheerleading les 25 et 26 mai 2024 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e

M. PESCHE. – Encore une fois, une subvention qu'on a déjà eu l'occasion de voter les années passées puisque l'association Spirit Academy Cheer & Dance organise chaque année à Lyon, au printemps, une compétition de cheerleading au Palais des sports de Gerland. Je vous invite cette fois ci à noter les dates du 25 et 26 mai 2024 pour aller accueillir et soutenir les sportifs venus du monde entier présents. 1 300 sportives et sportifs venus de toute la France et du monde. Et les huit meilleures équipes seront amenées à concourir à l'International All Star Federation Cheerleading and Dance Worlds, qui se déroulera comme chaque année à Orlando. C'est tout autant un spectacle qu'une compétition sportive, donc n'hésitez pas à y passer. Le soutien de la Ville de Lyon est proposé pour 2 000 €. C'est une demande de l'association et on vous propose d'agréer cette demande de 2 000 € de subvention.

M. LE MAIRE. – Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

2024-19949-CMMA8-212 — Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation du « Challenge Préveral » le 13 avril 2024 au vélodrome Georges Préveral à Lyon 6^e

M. PESCHE. – Là aussi pour l'organisation d'un tournoi annuel, le Challenge Préveral, qui aura lieu le 13 avril 2024 au Vélodrome situé dans le parc de la Tête d'Or. C'est une compétition qui est ouverte aux hommes comme aux femmes et qui compte notamment un quart de femmes inscrites. Il y a cinq types de courses qui seront proposées, une vingtaine de courses sur toute la journée, et le soutien de la Ville qui est proposé est de 1 500 € pour une demande de 1 600 € formulée par l'association.

Je vous invite donc là aussi, à vous rendre à la Tête d'Or pour participer à cette journée autour du cyclisme sur piste et à soutenir l'association par cette délibération.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Avez-vous des questions ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité.

Augustin, tu ne peux pas présenter la suivante et je dois me déporter également puisque nous sommes à l'Office des Sports du 8^e.

2024-19951-CMMA8-213 — Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Office des Sports du 8^e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8^e arrondissement le 25 mai 2024

Mme ROCH. – Je vous présente la délibération concernant l'attribution de subventions de 2 500 € à l'Office des Sports du 8^e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8^e arrondissement qui aura lieu le 25 mai 2024.

Des questions ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité. (déport de M. Berzane et de M. Pesche) Merci.

2024-21929-CMMA8-214 — Lancement de l'opération 08036029 Gymnase Colbert - rénovation complète d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) en intérieur situé dans le 8^e - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20004

M. PESCHE. – Cette opération vise au réaménagement du mur d'escalade du gymnase Colbert. Il s'agit de la dépose complète de la structure, de l'étude et du diagnostic du sol et du mur maçonné, de l'augmentation de 10 % du linéaire de voies pour atteindre 24 mètres de linéaire sur toute la hauteur du mur, de l'implantation d'un mur autoportant et du remplacement du rideau de séparation, de sécurisation de la pratique.

L'ensemble de l'opération est budgétisé à 300 000 € et cela participe ainsi à la modernisation de nos équipements sportifs. On sait que l'escalade est un sport largement plébiscité par les Lyonnais, et

notamment ici par la pratique scolaire. Ça permettra à nos écoles et aux collèges et lycées d'avoir un mur refait, en bon état, et porteur de réussite sportive.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21931-CMMA8-216 — Budget Participatif 2022 - Lancement de l'opération 08038556 – « Stade Vuillermet - Création d'un terrain de foot à 5 » ouvert à la pratique du handifoot sous l'ancienne tribune du stade Vuillermet, projet n° A 16, affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 00004

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, *via* cette délibération, nous vous proposons d'approuver le lancement du projet de création d'un terrain ouvert à la pratique du handifoot au complexe sportif Vuillermet Ebrard. Dans le cadre du premier budget participatif 2022. La création d'un nouveau terrain couvert augmente l'offre sportive sur ce site. Elle constitue une réponse directe aux besoins exprimés par les usagers du site de Vuillermet, et à l'ouverture de l'équipement à la pratique du foot adapté, mal-marchants et malvoyants, grâce à sa mise en accessibilité PMR.

Le projet est construit en concertation avec le club de football résident, le FC Lyon, qui a porté le projet dans le cadre du budget participatif et qui est en lien avec la création d'une section foot adapté. Ce projet, est aussi construit en associant le district du Rhône de la Fédération Française de Football.

Il sera construit, grâce à ce projet, un terrain de foot à cinq sous l'ancienne tribune sud du stade Vuillermet. Ce projet lauréat du budget participatif montre une nouvelle fois l'attachement des Lyonnaises et des Lyonnais à des espaces de vie inclusifs. Cette offre viendra compléter l'aire de jeux inclusive, place du 8 Mai 45, qui sera installée à l'automne 2024. La concertation a d'ailleurs permis de recueillir 154 réponses d'enfants du quartier et d'enfants en situation de handicap. Le plateau sportif Colbert est également lauréat du budget participatif et candidat pour devenir un îlot sportif inclusif.

Tous ces exemples montrent notre volonté forte d'accompagner toutes les initiatives en faveur d'une politique inclusive qui permettent à chacun et chacune de trouver sa place, quelle que soit sa situation, son âge, son genre.

Un grand merci aux porteurs d'idées, de projets, aux votants. Et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous soumettons aujourd'hui cette délibération.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Madame MARAS. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Culture

2024-21832-CMMA8-200 — Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 18 au 23 avril 2024

M. BONNIEL. – Chers collègues, bonsoir. L'Association AOA Productions, dont le siège est situé 25, avenue des Frères Lumière, c'est-à-dire la MJC Monplaisir, organise la 12^e édition du festival « Les Intergalactiques » qui se déroulera du 18 au 23 avril dans plusieurs lieux de Lyon. Cette association a été créée par les étudiants en cinéma de l'Université Lyon 2 et porte de nombreux événements liés aux cultures de l'imaginaire et en particulier de la science-fiction, notamment par le biais du Festival Intergalactiques.

En 2023, ce festival a réuni environ 7 500 spectateurs. La 12^e édition, cette année, aura pour thème et dans le contexte des J.O, « Du pain et des Jeux », traitant du sport, de la compétition et du divertissement de masse en science-fiction. La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet afin de proposer un festival de science-fiction ouvert à tous, des animations originales sur tout le territoire de la ville et une programmation riche et diversifiée en dehors du cinéma, un salon de la microédition, des tables rondes, un espace de brocante.

Il vous est proposé de renouveler la subvention de 6 000 € qui avait été accordée l'an passé et qui est la demande de l'association pour un même montant.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21838-CMMA8-201 — Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) » pour l'organisation du « FIFH Tour Festival Lyon » du 9 au 13 février 2024

M. BONNIEL. – L'association Festival International du Film sur le Handicap organise le Tour Festival Lyon du 9 au 13 février — c'est passé — dans les lieux suivants : l'Université Lumière Lyon 2, les cinémas Lumière, Terreaux et Bellecour, et l'Institut Lumière. L'objectif de l'association est de changer le regard sur le handicap par le vecteur cinématographique et donc de présenter au public des films au travers du Tour Festival qui est itinérant. Après des escales à Amiens, Toulouse, Paris et Niteroi au Brésil, il se pose à Lyon en février 2024. Des projections destinées aux scolaires ont été réalisées avec l'Université Lyon 2 et l'Institut Lumière.

Par ailleurs, un projet en lien avec les Pays-Bas va conduire à un projet d'échange d'étudiants en cinéma. Six étudiants néerlandais vont réaliser quatre courts-métrages sur le handicap visible ou invisible, dans un défi avec les étudiants français. En retour, en 2025, six étudiants de l'Université Lyon 2 se rendront aux Pays-Bas pour travailler sur quatre courts-métrages selon le même mode opératoire.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement culturel de notre ville, il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Festival International du Film sur le Handicap pour l'organisation de ce Tour Festival Lyon, du 9 au 13 février 2024.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose là encore de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21819-CMMA8-202 — Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

M. BONNIEL. – Depuis sa dernière rénovation en 1990, l'Orangerie du parc de la Tête d'Or accueille annuellement, lors des périodes estivales et parallèlement aux expositions du jardin botanique, un certain nombre d'expositions d'arts visuels. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser la mise à disposition de la salle de l'Orangerie à six associations portant un projet d'arts visuels, d'avril à octobre 2024 :

- L'association Les Sansoucistes, du 15 au 30 avril pour des peintures, des sculptures, des collages, des photographies ;
- L'Association Régionale des Arts, à suivre du 13 au 29 mai, pour la 68^e édition de son salon hivernal de l'Orangerie ;
- L'association Doigt qui parle voix écrite, du 30 mai au 3 juin ;
- L'association Argo, du 4 au 18 juin pour l'exposition l'Orangerie les monteurs d'œuvres d'art. C'est un métier tout à fait intéressant ;
- La Maison de l'Architecture Rhône-Alpes pour l'exposition Préséance du vivant, en regard de l'expo qui aura lieu en même temps à l'Archipel, place des Terreaux, qui est le siège de la Maison de l'Architecture ;
- L'association Académie lyonnaise de peinture va clore ces six expositions du 1^{er} au 14 octobre pour l'exposition Tous en rond pour l'art des tondi. Les tondi, ce sont des œuvres d'art qui, comme leur nom l'indique, sont effectivement dans un rond. On voit beaucoup de portraits comme ça.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de ces espaces. Je signale que cette valeur locative se monte annuellement — mais on est là sur un temps plus limité — à 42 000 € hors taxes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. – J'ai vu quelques questionnements sur la raison de la présentation de cette délibération dans notre assemblée. Mais c'est parce qu'on a des associations qui sont représentées.

M. BONNIEL. – Oui, c'est ça. Certains artistes font partie de ces associations.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ou des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21820-CMMA8-203 — Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de spectacle de la Maison de la danse entre la Ville de Lyon et l'association Musique aux Chœurs du 8^e en avril 2024

M. BONNIEL. – Cette délibération nous concerne à un double titre puisqu'il s'agit de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de spectacle de la Maison de la danse au profit de l'association Musiques aux Chœurs qui organise depuis une dizaine d'années ce qu'on appelle le Concert du 8^e, qu'on a appelé autrefois le Concert de Noël.

La Maison de la danse est mise à disposition par la Ville de Lyon, gérée par la SCIC Maison de la danse, et l'association Musique aux Chœurs, dont le siège social est fixé à l'Espace 101, a pour objet la valorisation des pratiques amateurs vocales, instrumentales et chorégraphiques de l'arrondissement. L'association a sollicité la Maison de la danse et la Ville de Lyon pour l'organisation d'un concert des chorales et des écoles

de musique du 8^e arrondissement qui aura lieu le 14 avril 2024. Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière exceptionnelle la gratuité de la salle de spectacle.

Si cette disposition vous agréee, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez dit, Monsieur l'Adjoint, j'ai bien noté que le Concert de Noël aurait lieu le 14 avril, si j'ai bien compris au niveau de la date, parce que ce n'est pas précisé dans la délibération. Mais par contre, j'avais une question puisque cette opération n'inclut pas des frais liés à l'ouverture au personnel qui doit être présent au sein de la Maison de la danse et qui du coup, est facturée à l'association. Je voulais savoir si vous pouviez nous confirmer le soutien de la Mairie du 8^e sur la dotation d'animation locale pour permettre à l'association d'organiser dans de bonnes conditions ce concert pour les personnes âgées de l'arrondissement. Sachant qu'habituellement, il me semble aussi qu'une participation des spectateurs était également sollicitée. Je vous remercie.

M. BONNIEL. – Je vais vous donner une réponse qui va vous satisfaire pour une fois, puisqu'effectivement, nous avons prévu de prendre une partie du budget de la DAL (dotation d'animation locale) qui va abonder à hauteur de 6 500 € sur un devis de 7 800 €, pour justement rémunérer ce personnel. Et aussi pour le financement des opérations de nettoyage qui sont assez coûteuses puisque nettoyer entièrement la Maison de la danse, ça ne se fait pas comme ça.

Les deux éléments font que l'association Musique aux Chœurs, qui a de faibles moyens forcément, pourra assumer puisque nous assurerons les trois quarts du financement de ce concert.

M. LE MAIRE. – Concert qui est ouvert à toutes et tous dans l'arrondissement, réservé à personne en particulier. Je vous invite à réserver votre place.

M. BONNIEL. – Malheureusement en 2025, la Maison de la danse a un tel programme d'occupation de la salle qu'il n'a pas été possible de trouver une disponibilité. Mais pour cette année, l'association s'y est pris il y a 18 mois pour arriver à trouver une date qui convienne et à l'association et à la Maison de la danse.

M. LE MAIRE. – Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2024-20323-CMMA8-204 — Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025

M. BONNIEL. – Les financements publics de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ont un effet bénéfique sur le maintien de tarifs abordables, dans un souci d'égalité de démocratisation culturelle. Néanmoins, dans un contexte budgétaire tendu, une stratégie de développement de ressources propres, notamment de recettes de billetterie, est nécessaire, notamment pour la reconquête de marges de manœuvre artistiques qui est un vrai problème pour l'ensemble des structures artistiques et culturelles, dans un contexte d'inflation et de coûts salariaux importants.

L'augmentation des tarifs proposés doit permettre d'augmenter significativement les recettes de billetterie mais adopter une hausse acceptable pour le public à l'impact mesuré sur la fréquentation. Les principes retenus pour cette augmentation sont les suivants : +5 € sur le tarif plein en première série, +3 € sur le tarif plein en deuxième série, +2 € sur le tarif plein en troisième série et sur les tarifs uniques, c'est-à-dire jeune

public, scolaire, pédagogique, etc. La délibération détaille les tarifs des ateliers, les tarifs dérogatoires, les exonérations, les tarifs professionnels, les tarifs pass, les cartes, etc.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ou des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-23151-CMMA8-205 — Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

M. BONNIEL. – Ces tarifs concernent la billetterie, les spectacles, mais aussi les locations d'espaces et les activités annexes. En particulier, cela concerne les tarifs des spectacles de la Grande Salle et de La Célestine (la petite salle du théâtre des Célestins). Cela concerne des tarifs liés à la charte de coopération culturelle et ça concerne également des abonnements, des visites guidées, des ateliers de pratiques artistiques et également des prestations pour entreprises. Les tarifs pour les ateliers prévoient également le tarif de location des différents lieux du théâtre, c'est-à-dire que le Théâtre des Célestins ne loue pas seulement les deux salles de spectacle, mais loue aussi l'atrium, le foyer du public, le bar, etc. Et les entreprises sont très demanderesse d'utilisation de ces espaces.

La délibération prévoit enfin les tarifs d'encarts publicitaires sur les plaquettes de saison ainsi que le prêt payant de costumes ou d'accessoires.

Si ces dispositions fortement détaillées dans la délibération recueillent votre agrément, je vous incite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur BONNIEL. Je reprecise que ces deux dernières délibérations, c'est la deuxième année qu'on les présente en arrondissement. Ça ne se faisait pas avant et on le présente en arrondissement simplement parce que ce sont des équipements culturels qui bénéficient à l'ensemble des Lyonnais. Et donc il est normal, à ce titre, d'en expliquer la tarification dans chacun des arrondissements de la ville.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur COHADE.

M. COHADE. – Oui, juste une petite remarque. C'est dommage qu'on soit amenés à voter des tarifs en lien avec la charte de coopération culturelle. Sur ce domaine, les tarifs auraient pu être gratuits pour les personnes qui notamment habitent dans nos quartiers prioritaires dont on parlait tout à l'heure. Voilà, c'était juste une petite remarque.

M. LE MAIRE. – Merci. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-20414-CMMA8-192 — Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive

M. BÉCART. – Bonsoir à toutes et à tous. Dans l'effervescence d'une métropole telle que Lyon, l'espace public est un bien commun précieux où se disputent de nombreux usages. Dans seulement dix mètres carrés, on peut ainsi mettre un arbre et son parterre fleuri, un jardin participatif, deux bancs pour converser, une terrasse de café, plusieurs bacs pour trier ses déchets, de quoi attacher dix vélos, garer cinq cyclomoteurs ou permettre à des personnes dont la mobilité est réduite de se stationner un peu plus près de leur destination. Cet espace peut aussi réallouer, pour offrir un trottoir plus confortable aux marcheurs, une voie protégée pour les personnes à bicyclette, un corridor pour la biodiversité et permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer. On peut aussi y mettre une voiture.

Pour le droit de stationner un véhicule sur l'espace public et commun, on demande alors un tarif modique dont les ressources à la collectivité pour, par exemple, améliorer la voirie et la sécurité routière, et qui incite l'usager à ne pas y rester trop longtemps pour que d'autres puissent en bénéficier. Ce coût du stationnement est aussi un outil pour orienter les habitudes de déplacement de nos concitoyens, encourager l'usage des transports en commun, de la marche, du vélo et ainsi réduire la pollution de l'air, tout en prenant en compte la vulnérabilité économique d'une partie de la population.

Pour améliorer la qualité de l'air et favoriser un meilleur partage de l'espace public, le législateur a également ouvert la possibilité aux communes de moduler le prix du stationnement en fonction de la taille des véhicules. Cette possibilité, jusqu'alors inexploitée en France, s'inscrit dans les préconisations de la Convention citoyenne pour le climat et des mesures prises par l'État, telles que le malus au poids créé en 2022 avec un seuil de 1 800 kilos et ramené dans la loi de finances 2024 à 1 600 kilos en ordre de marche — c'est l'étiquette G sur votre carte grise, si vous en avez une —, soit un poids à vide de 1 525 kilos. En effet, plus un véhicule est gros, plus sa fabrication consomme de ressources, plus il émet de polluants, notamment de particules fines, plus il encombre l'espace public et plus il est dangereux pour les autres usagers. Pourtant, entre 1990 et 2022, le poids moyen des véhicules en France a augmenté de 280 kilos. Les SUV, même si cette catégorie de véhicule n'est pas la seule à accuser l'inflation de son poids, représentent désormais un véhicule neuf vendu sur deux en France.

La Ville de Lyon, désormais rejointe par Paris, fait ainsi figure de pionnière dans la régulation des véhicules automobiles par la masse ou le poids. La présente délibération vous propose en effet d'instaurer une nouvelle grille tarifaire pour le stationnement résidentiel et visiteur à Lyon, qui pénalise les véhicules les plus lourds avec plus ou moins de tolérance selon leur motorisation.

Autre innovation lyonnaise, la création d'une tarification sociale pour les familles nombreuses et les revenus inférieurs à 13 800 € par an. Deux nouvelles grilles tarifaires sont donc soumises à votre approbation. Pour le tarif résidentiel, un abonnement mensuel réduit à 15 € pour les propriétaires de petits véhicules thermiques électriques, les ménages modestes et les familles nombreuses ; environ la moitié des foyers et 60 % des familles lyonnaises seront éligibles à ce tarif. Un abonnement standard à 30 € pour les véhicules dits intermédiaires et un abonnement majoré à 45 € pour les véhicules les plus massifs, à partir de 1 525 kilos pour les véhicules thermiques, 1 900 kilos pour les hybrides rechargeables et 2 100 kilos pour les véhicules électriques, afin de prendre en compte que ces véhicules sont toujours un peu plus lourds. La même modularité Réduit, Standard, Majoré se retrouve pour le tarif visiteur que je ne détaillerai pas, mais dont vous pouvez retenir que le tarif standard correspond à peu de choses près au tarif actuel des zones Tempo et que le tarif majoré, pour les véhicules les plus lourds, comprend un forfait pour stationnement, donc un peu l'équivalent de l'amende que vous payez avant, c'est-à-dire le montant qu'il coûtera aux propriétaires des véhicules les plus lourds s'ils oublient de régler leur stationnement, à un montant qui est

plus dissuasif, 80 €, que les 35 € que vous payiez en amende avant dans une zone bleue par exemple. Et pour balancer la petite complexité induite par ces nouveaux critères, il est proposé de supprimer la distinction de zonage entre Tempo et Presto — que bien sûr, vous connaissez toutes et tous —, en retenant une seule zone géographique.

Je vous propose donc d'approuver cette nouvelle grille tarifaire du stationnement automobile sur la voie publique.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des questions, remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous nous abstenons sur ce rapport, même si nous entendons la philosophie globale qui nous est proposée et qui consiste à mieux équilibrer, sur la ville, le stationnement payant. Constat sur lequel on pourrait s'entendre. Cependant, plusieurs points posent un certain nombre de questions. La première, c'est qu'il rentre dans une philosophie globale. On a parlé des tarifs tout à l'heure ou autres où finalement, on augmente encore la charge financière pour les Lyonnais et finalement, vous l'augmentez y compris pour les plus défavorisés. Tout simplement parce que vu le prix de l'immobilier actuellement, si vous êtes dans l'accession à la propriété, un certain nombre de familles n'ont pas les moyens d'acheter un parking dans l'immeuble et donc garent leur voiture dans la rue. Ce qui va donc générer, pour peu que la plupart des familles ait également des enfants qui ont un véhicule, des coûts supplémentaires. Et puis, d'une manière générale, vu que vous réduisez le nombre de stationnements, y compris dans un certain nombre de constructions neuves, qu'en même temps, vous supprimez des stationnements payants dans un certain nombre de quartiers et qu'en même temps, à travers différentes politiques ou au hasard, la benne compost doit être positionnée sur une place de stationnement. Bref, globalement, vous diminuez le stationnement au niveau de la ville, vous accroissez donc les inégalités pour un certain nombre de citoyens. C'est dommage parce que sur la philosophie globale, ce rapport était plutôt une bonne idée. Par contre, une fois de plus, dans la mise en œuvre, vous accroissez les inégalités. Nous trouvons ça fortement regrettable. Raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. LE MAIRE. – Une réponse, Monsieur BÉCART ?

M. BÉCART. – Je note que vous ne notez pas du coup l'innovation de la tarification sociale, encore une fois, qui est une première en France et qui prend en compte cet enjeu de solidarité, avec la création d'un tarif réduit pour les familles nombreuses et les petits revenus, en dessous de 13 800 € de revenu fiscal de référence. On a quand même la moitié des ménages lyonnais qui vont pouvoir bénéficier d'un tarif réduit. Je pense qu'on peut saluer cette innovation.

M. LE MAIRE. – Merci. Madame FERRARI, je vous en prie.

Mme FERRARI. – Je rejoins tout à fait Monsieur LÉVY, mais par exemple, une famille nombreuse avec un véhicule lourd, elle devra faire une demande de dérogation, on est bien d'accord ? C'est à elle de faire la demande de dérogation ?

M. BÉCART. – Comme aujourd'hui, vous vous abonnez en fait. Donc vous faites ces démarches administratives, simplement au moment de les faire vous rentrerez dans une catégorie spécifique qui vous donnera droit à ce tarif préférentiel. Donc il n'y a pas de démarche particulière supplémentaire à fournir. Au moment de l'instruction de votre dossier, on vous orientera. D'ailleurs, j'en profite pour remercier les services de la mairie du 8^e qui vont contribuer à l'instruction de ces demandes et à l'orientation des usagers. Mais il n'y aura pas de sur-procédure pour les demandeurs. On reste sur un abonnement comme il y a toujours eu en fait, dans les secteurs payants à Lyon.

Mme FERRARI. – Du coup, il n'y a pas de dérogation particulière, on est bien d'accord, sur les véhicules électriques, véhicules hydrogène, véhicules hybrides. Tous les véhicules qui ont une démarche positive sur les questions d'environnement qui peuvent être sur des critères bas, justement, en termes de transport, ne sont pas concernés par ça ? Il n'y a pas de dérogation prévue ?

M. BÉCART. – « Dérogation » n'est peut-être pas le bon mot, mais si vous regardez le détail de la grille tarifaire — qui encore une fois, est dans la délibération —, à la fois pour les visiteurs et les résidents, il y a bien des seuils de tolérance plus importants pour les véhicules hybrides rechargeables et électriques. Donc ils sont indirectement favorisés puisque les seuils sont plus élevés. Les seuils d'augmentation du tarif sont plus élevés pour ces véhicules, parce qu'on prend en compte aussi la réalité technologique du marché de l'automobile où l'état de la technologie actuelle fait que les batteries sont un petit peu plus lourdes encore, malheureusement.

M. LE MAIRE. – Merci. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*M. LÉVY, M. COHADE, Mme FERRARI*)

Adopté à la majorité.

2024-20416-CMMA8-189 — Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles

M. BÉCART. – La politique de stationnement sur voirie de la Ville de Lyon a évolué dès le précédent mandat, avec notamment l'entrée en vigueur de la dépenalisation du stationnement qui offre une richesse tarifaire et des outils de contrôle plus incitatifs, comme je viens de l'évoquer, en cohérence avec les évolutions réglementaires et le plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise. Des dispositifs ont ainsi été mis en place pour les professionnels tels que le dispositif professionnel mobile de santé et dépannage urgent pour les dépannages urgents.

Cette année, nous proposons à la fois d'élargir des dispositions existantes à de plus nombreux acteurs et de créer de nouveaux dispositifs qui visent à soutenir les professionnels qui offrent des services aux habitants mais aussi aux entreprises lyonnaises. Des abonnements annuels sont ainsi établis pour différents métiers, avec des tarifs spécifiques pour les professionnels de santé par exemple, qui seront éligibles désormais à l'abonnement, avec un tarif préférentiel, les aides à domicile et les auxiliaires de vie qui n'en bénéficiaient pas avant, ou encore les ostéopathes.

Pour les professionnels de dépannage urgent, leur dispositif va être simplifié avec la création d'un abonnement annuel et davantage d'activités de codes NAF qui seront éligibles. On prend en compte aussi la réalité du travail de certains artisans qui utilisent des véhicules ateliers — des véhicules qu'ils ont aménagés en fait — avec la création d'un abonnement annuel, par exemple pour les activités de nettoyage, d'isolation, de réhabilitation des bâtiments, de peinture, d'étanchéité, etc. On a aussi prévu d'accéder à une demande de longue date des commerçants qui est de créer un dispositif, un droit de stationnement préférentiel pour les artisans-commerçants afin qu'ils puissent se faire livrer sur le périmètre. Toutes ces initiatives ont été travaillées en lien avec tous les partenaires CCI, chambre des métiers, associations des commerçants et en lien avec les représentants des professionnels de santé, du commerce et de l'artisanat, etc.

Vous l'aurez compris, ces mesures assez consensuelles, je pense, visent à mieux accompagner les différents artisans, les métiers essentiels au bon fonctionnement de la ville, à s'adapter aux réalités des travailleurs concernés, avec la simplification d'un certain nombre de dispositifs, la dégressivité des tarifs selon la taille des flottes des professionnels, l'élargissement du nombre d'activités de codes NAF éligibles, la simplification des dispositifs qui existaient par le passé pour mieux accompagner les artisans-commerçants notamment.

Je vous propose d'approuver ces nouvelles dispositions.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-20418-CMMA8-190 — Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

M. BÉCART. – C'est une délibération que vous avez déjà vue lors des précédentes étapes de la zone à faibles émissions. En fait, c'est que des droits de stationnement sur voirie qu'on a évoqués précédemment ont pu être délivrés à des usagers, des résidents ou des professionnels qui seront non-éligibles au sein de la future zone à faibles émissions. En fait, on vient rembourser au prorata les personnes qui avaient souscrit ses abonnements et qui sont désormais concernées par les restrictions de circulation et de stationnement de la zone à faibles émissions.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Santé – social – Handicap et Séniors

2024-18166-CMMA8-198 — Approbation de l'offre de financements de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZÉRO EXPO PE « Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens » dans le cadre de l'appel à projets « Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition »

Mme EL GANNOUNI. – Comme le dit le proverbe : « Qui n'a santé, n'a rien ». Notre santé et celle de nos enfants est essentielle et nous devons y être vigilants. Un des axes du Contrat Local de Santé de la Ville de Lyon est de lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Cette délibération concerne l'approbation de l'offre de financement de l'Institut National contre le Cancer au projet 2024-2027 ZÉRO EXPO PE. C'est une approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs dans le cadre de l'appel à projets suivant : « Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition ». Ainsi, la Ville de Lyon souhaite agir dans les établissements d'accueil des jeunes enfants et participer à la documentation des expositions, en lien notamment avec ses activités industrielles antérieures. Compte tenu de ce contexte complexe, pour le moment, la Ville de Lyon n'a pas encore identifié les écoles qui seront concernées mais nous savons d'ores et déjà que le projet démarrera dans le 3^e arrondissement.

L'Institut National contre le Cancer a désigné la Ville de Lyon comme bénéficiaire d'une aide d'un montant de 189 010 €, dont les modalités de calcul sont définies en annexe. Ce financement est octroyé sur une durée de 36 mois. Cette subvention permettra notamment de financer la recherche dans les différents milieux environnementaux, les prélèvements et les analyses, l'étude de faisabilité du changement de contenants alimentaires dans les écoles, des actions de communication ciblées sur la réduction aux perturbateurs endocriniens, des outils d'évaluation, de sensibilisation et de formation à l'attention des agents.

Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des Lyonnais les plus vulnérables et pour la mise en œuvre effective de plusieurs actions pour la lutte contre les perturbateurs endocriniens, il paraît important de faire droit à cette demande.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

2024-21930-CMMA8-199 Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une « Maison des femmes » au sein de l'hôpital Édouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Mme EL GANNOUNI. – Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues et les plus persistantes dans le monde. Elles se manifestent dans toutes les sphères de la vie, sous toutes leurs formes, dans toutes les classes sociales et à tous les âges. Offrir aux femmes victimes de violence une prise en charge globale est devenue indispensable.

À Lyon, la Maison des femmes ouvrira ses portes en 2024. Ce projet est né grâce à la dynamique locale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il est porté par différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire lyonnais. Le projet est actuellement copiloté par la Ville de Lyon et les Hospices civils de Lyon, en collaboration avec la Métropole de Lyon, la préfecture du Rhône, l'ARS, la CAF du Rhône, la CPAM du Rhône et le secteur associatif. L'enjeu est ainsi d'améliorer l'accès aux soins et aux droits, l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement sur le territoire du Rhône, en organisant une prise en charge pluridisciplinaire et un accompagnement personnalisé. Anonymes, gratuits et confidentiels, la prise en charge et l'accompagnement de ces femmes seront assurés par des professionnels qualifiés.

Dès son ouverture, la Maison des femmes accueillera l'activité d'une unité fonctionnelle hospitalière qui prendra en charge les femmes victimes de violences, favorisera l'accès aux soins, organisera un parcours de soins coordonné, en lien avec les partenaires, et assurera des activités d'enseignement et de recherche sur les violences faites aux femmes. La Maison des femmes se situe au sein de l'hôpital Édouard Herriot, dans ses locaux d'une superficie de 478 mètres carrés. Elle sera un lieu dédié à une prise en charge globale des femmes avec des liens privilégiés avec les services de l'hôpital. Des professionnels du secteur associatif, des assistantes sociales, des conseillères conjugales et familiales, des juristes permettront une prise en charge globale des femmes. Chacune d'elles bénéficiera d'un accompagnement adapté à sa situation, à son rythme et à ses besoins. Il sera à la fois individuel et collectif, grâce à des groupes de parole et des ateliers, des rendez-vous individualisés ou encore des permanences assurées par des associations. Il est essentiel que les femmes soient accueillies dans un contexte sécurisant, attentif et apaisé. La qualité des locaux et l'attention portée à leur aménagement contribueront à façonner un lieu chaleureux, propice aux soins et à l'accompagnement.

Les locaux nécessitent des travaux de gros-œuvre, de mise aux normes, d'aménagement intérieur et d'équipements. Ces travaux sont nécessaires pour permettre d'accueillir les différentes activités qui seront proposées par la structure, telles que de l'accueil, un box de consultation, des salles d'attente, des ateliers collectifs et des salles de réunion.

Les violences faites aux femmes constituent un véritable enjeu de santé publique. La création de cette Maison des femmes fait partie de la programmation du Contrat Local de Santé de Lyon 2022-2027. La Ville de Lyon a été sollicitée pour une subvention d'investissement de 90 000 €. Je vous propose, chers collègues, de répondre favorablement à la demande des Hospices civils de Lyon en allouant cette subvention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Avez-vous des remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette action — comme vous l'avez indiqué, Madame l'Adjointe — est exemplaire sur le fond mais également sur la méthode employée au titre du partenariat mené avec la CAF, la préfecture, le ministère de la Justice, mais également les collectivités locales. Et comme cela a été précisé, il consiste bien à mettre à la disposition des femmes victimes de violences un lieu unique, rassurant et protecteur. Ce qui interpelle aussi quelque part, c'est que nous avons déjà évoqué ce point, il y a maintenant plus d'un an de cela, et nous savons que si on parle de la situation et de la santé des femmes dans leur ensemble, nous avons actuellement sur notre arrondissement, et sur la ville en particulier — on a pu l'évoquer avec l'adjointe —, un véritable déficit gynécologique, c'est-à-dire qu'un certain nombre de femmes, un certain nombre de jeunes filles dans nos quartiers ne trouvent pas de lieu pour pouvoir avoir leur première consultation, pour poser un certain nombre de questions. Et du coup, ces discussions restent dans le cadre de la médecine de famille, ce qui n'est pas forcément facile en fonction de la sociologie de certaines familles de notre arrondissement. Donc les jeunes filles gardent pour elles les violences dont elles peuvent être victimes et n'ont pas de lieu ou en tout cas ne savent pas comment l'exprimer. Et notre crainte, c'est de vite voir en effet, — et l'adjointe l'a exposé récemment — que cette Maison des femmes soit vite débordée et qu'on ne puisse pas communiquer finalement autour de ce constat dramatique.

Je voulais vous interpeller sur ce point, sur la nécessité à terme d'élargir ces questions liées aux droits des femmes et notamment liées aux jeunes filles, notamment avec les soutiens qui ont été portés à travers le CRIJ sur les numéros d'appel anonymes pour permettre aux jeunes filles de pouvoir s'exprimer.

On en a eu malheureusement, il y a tout juste un an, dans notre arrondissement, le terrible constat avec cette jeune fille qui s'est suicidée suite à un certain nombre de violences dont elle a été l'objet. Donc, pour rappeler l'urgence et l'importance de cette délibération, mais aussi la nécessité pour notre collectivité, par tous les moyens, de pouvoir communiquer autour de ce dispositif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Madame FERRARI.

Mme FERRARI. – Monsieur le Maire, chers collègues, Madame l'Adjointe. Nous voulions simplement prendre la parole pour saluer ce projet puisqu'offrir aux femmes victimes de violence une prise en charge globale, comme vous l'avez si bien dit, est véritablement indispensable. Nous tenions véritablement à saluer ce projet, tout simplement, car malheureusement, il est encore tristement bien nécessaire. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. – Merci de votre plein soutien. Vous vouliez redire un mot ou pas ?

Mme EL GANNOUNI. – Oui, effectivement, Monsieur LÉVY, je vous rejoins sur le manque de gynécologues un peu partout dans Lyon, mais pas que, en France. Également les médecins, même si effectivement, dans notre agglomération, on a la chance d'être dotés dans notre arrondissement, d'avoir des maisons de santé pluridisciplinaires qui permettent aux habitants du 8^e arrondissement d'avoir accès. Pour autant, tous les habitants du 8^e arrondissement ne sont pas dotés non plus d'un médecin généraliste et non plus d'un gynécologue. C'est la raison pour laquelle on travaille de manière étroite avec la CPTS pour permettre aux habitants et aux habitantes de notre arrondissement de pouvoir avoir accès à un médecin généraliste et/ou un gynécologue. Concernant ces jeunes qui peuvent être confrontés à des difficultés que vous avez citées, on a mis en place des points écoute dans les centres sociaux, qui permettent justement à ces jeunes ados de pouvoir s'exprimer et d'avoir des temps d'échange avec des psychologues dans notre arrondissement.

On ne fera jamais assez pour la santé, mais en tout cas, effectivement, au niveau de la délégation et au niveau de notre arrondissement, nous y travaillons parce que la santé des Lyonnaises et des Lyonnais, et de notre arrondissement, nous tient à cœur.

M. LE MAIRE. – Merci. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Question du 8^e arrondissement

2024-24658-MA8-218 — Question orale au Maire de Lyon

M. LE MAIRE. – Je vais donc conclure par la lecture de la question du 8^e arrondissement au conseil municipal, au maire de Lyon.

« Monsieur le Maire,

Aujourd'hui se tient la réunion de la CDPPT, Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale, dont je suis membre au titre de l'Association des maires de France. Lors de la prochaine séance du 13 juin 2024, j'interpellerais de nouveau le groupe La Poste sur son désengagement sur notre territoire. Je rappelle ici que l'article 1 du contrat de présence postale territoriale 2023-2025 signé entre le groupe La Poste, l'État et l'Association des maires de France prévoit 574 bureaux de poste localisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Si La Poste a investi — et je les en remercie — 500 000 € pour rénover le bureau de poste du quartier de Monplaisir. Nous ne pouvons cependant que constater le désengagement continu de La Poste avec la multiplication des fermetures de bureaux et la réduction des horaires des bureaux sur l'ensemble de notre ville : le bureau de Vaise, Ampère, place Ambre.

Comme vous le savez, lors des émeutes de juillet 23, le bureau de poste du quartier Mermoz, classé en politique de la ville, a été incendié. Dès la semaine suivante, en lien avec Grand Lyon Habitat, nous avons proposé à La Poste un local tout neuf pour y implanter un bureau provisoire dans l'attente du nouveau bureau de poste devant être livré en 2026. La Poste, après avoir visité ce local, nous a répondu qu'il convenait parfaitement du point de vue des critères de sécurité, mais pas du point de vue de leur concept d'aménagement et qu'en conséquence, il n'y aurait plus de présence postale dans ce quartier jusqu'en 2026.

Suite à une manifestation des habitants du quartier Mermoz excédés de cette situation, une délégation a été reçue en mairie et les représentants de La Poste leur ont confirmé qu'ils n'implanteraient pas de bureau provisoire à Mermoz, renvoyant les personnes âgées vers le bureau du quartier des États-Unis. Nous sommes très loin d'une politique de service public.

Monsieur le Maire, pouvez-vous me dire quelle est la position de la Ville de Lyon face ce désengagement du service postal ?

Je vous en remercie. »

Voilà la question que je vous propose de porter en conseil municipal. Avez-vous des remarques ?
Monsieur COHADE.

M. COHADE. – Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, on s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il est inadmissible de voir encore du service public partir de nos quartiers politique de la ville. Donc oui, bien entendu, on s'associe complètement à ce vœu et à cette question au maire de Lyon.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie de ce plein soutien du coup. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, sur la forme « Poste » prend un « P » majuscule mais sur le fond, de rappeler qu'en effet, on était assez satisfaits d'avoir provoqué cette réunion en mairie du 8^e avec les responsables de La Poste parce que les habitants du quartier avaient besoin de s'exprimer et que bien évidemment, il est utile et nécessaire de poursuivre le développement du service public dans tous les quartiers du 8^e que ce soit États-Unis ou Mermoz notamment, par rapport à La Poste en général.

Pour autant, moi, j'aurais bien aimé également — même si je souscris sur une grande partie du vœu — qu'y compris dans le texte de ce vœu, nous puissions aussi soutenir le personnel de La Poste et le service public en général, qui a été particulièrement détérioré au moment des émeutes, et qu'on condamne fermement le fait que les émeutes ont détruit le bien commun des Lyonnais.

Merci.

M. LE MAIRE. – D'accord. Souhaitez-vous qu'on amende ce texte ?

Très bien, alors il faut proposer une rédaction parce qu'il faut qu'on le vote. Il faut qu'on ait une phrase qui condense ce sujet. Monsieur BACHER.

M. BACHER. – On peut peut-être ajouter — je ne sais pas exactement à quel endroit, parce que je n'ai pas l'écrit de la question sous les yeux — une phrase comme : « Nous souhaitons également apporter notre plein soutien aux personnels de La Poste qui travaillent dans des conditions toujours plus précaires, et en profiter pour rappeler que, évidemment, la violence ne peut s'inscrire dans la poursuite de politiques publiques locales. »

M. LE MAIRE. – Alors je vous propose du coup, dans la poursuite de ce qui vient d'être dit, au moment où je dis « Comme vous le savez, lors des émeutes de juillet 2023, le bureau de poste du quartier de Mermoz classé en politique de la ville a été incendié et nous condamnons fermement les violences qui ont conduit à cette destruction. Nous souhaitons aussi apporter notre plein soutien à l'ensemble des personnels de La Poste et des services publics. »

Est-ce que ça vous va comme ça ? Très bien.

Sur cette base-là, je mets aux voix cette question :

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

C'est donc la fin de ce conseil et nous nous retrouverons le 15 mai à 18 h 30.

Merci. Bonne soirée à vous.